

Énergie et eau en République démocratique du Congo

Auteur: Friedel Hütz-Adams
Januar 2008



Éditeur : Le Service des Eglises Evangéliques en Allemagne pour le Développement (EED)

Coordination du projet : Peter Lanzet (EED)

Auteur : Friedel Hütz-Adams (SÜDWIND)

Consultation technique : Peter Lanzet, Rudolf Heinrichs-Drinhaus, Christiane Kayser (EED)

Collaboration à la recherche des données : Esther Schneider

Traductrices : Esther Schneider et Linda Zouari

Contact :

SÜDWIND e.V.

Lindenstr. 58 - 60

53721 Siegburg

Tel. 0049 2241-53617

E-Mail : huetz-adams@suedwind-institut.de

Site Internet : www.suedwind-institut.de

Evangelischer Entwicklungsdienst, e.V. (EED)

Ulrich-von-Hassell-Str. 76

53123 Bonn Tel. 0049-228-8101-0

E-Mmail: eed@eed.de

Site Internet : ww.eed.de

Sommaire

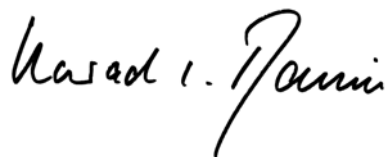
Préface: L'espoir pour la République Démocratique du Congo	4
Introduction: Pas de malédiction, mais une bénédiction	5
1. Résumé	9
2. La République démocratique du Congo : données géographiques, économiques et sociales.....	16
3. La desserte en électricité de la RDC	23
4. Pétrole, gaz et charbon.....	39
5. La desserte de l'eau et l'assainissement	43
6. Atelier sur les Ressources Energetiques en R.D. Congo.....	52
7. Bibliographie complémentaire.....	55

Préface: L'espoir pour la République Démocratique du Congo

Après la fin de la guerre civile, l'élection d'un parlement et d'un président, les acteurs de la société civile en RD Congo trouvent de plus en plus leur rôle face aux hommes politiques et aux investisseurs. Souvent, ce sont les Eglises qui font le premier pas. De plus, on peut espérer que le conflit armé à l'est du pays se terminera bientôt. Le Service des Églises Evangéliques Allemandes pour le Développement (EED) soutient l'engagement des ses partenaires dans ce processus de paix. À l'avenir, il s'engagera également avec ses partenaires au Congo pour le développement de la démocratie, la construction d'infrastructures et une vie publique critique soutenue par la société civile dans ce pays central de l'Afrique.

L'Europe s'intéresse au grand projet d'énergie „Grand INGA“ et veut participer à l'exploitation des gigantesques ressources d'eau de la RDC. Dans ce contexte, à l'occasion du sommet du partenariat Afrique- UE qui s'est tenu les 8 et 9 décembre 2007 à Lisbonne, des acteurs de la société civile congolaise ont exigé des investisseurs européens et de la Commission européenne de ne pas seulement rechercher la sécurité énergétique de l'Europe mais aussi celle de l'Afrique. Tant que des millions de personnes en Afrique n'auront pas accès à l'électricité, l'Union européenne ne pourra réaliser sa stratégie de sécurité énergétique entre l'UE/Afrique qu'en aidant l'Afrique à développer rapidement les coûteuses infrastructures énergétiques et hydrauliques pour les villes et les zones rurales.

Dans la présente étude portant sur l'approvisionnement en énergie et en eau en République Démocratique du Congo, les conditions naturelles et politiques permettant l'exploitation de l'eau et de l'énergie ont fait l'objet de recherches soigneuses. Les données et recommandations formaient le fondement de la discussion de «l'atelier sur les ressources énergétiques» qui a eu lieu à Kinshasa en septembre 2007. Au niveau national, ce fut le premier atelier de la société civile sur ce sujet en RD Congo. On peut désormais rappeler aux décideurs que des forces de la société civile de toutes les régions de ce gigantesque pays se sont déjà mises d'accord sur un mémorandum commun. Il souligne la nécessité du paiement de prix équitables pour les livraisons en énergie, revendique l'approvisionnement de la société en eau et énergie ainsi que l'utilisation sans corruption des bénéfices, issus des ressources énergétiques en faveur du développement du pays.



M. Konrad von Bonin, Président
Comité Directeur de l'EED

Introduction: Pas de malédiction, mais une bénédiction

En RDC, la richesse en eau des fleuves est répartie de manière tellement favorable qu'il existe beaucoup de possibilités décentralisées pour produire de l'électricité à partir d'énergie hydraulique – comme le démontre la présente étude. Jusqu'à présent, des entreprises étrangères exploitent les richesses énergétiques, forestières et minières du pays. Dans ce but, ils ont transmis des richesses importantes aux élites au pouvoir. Par conséquent, le développement, la lutte contre la pauvreté, les droits de l'Homme et la protection de l'environnement ont été marginalisés par une lutte constante des élites nationales pour l'hégémonie politique. Stimulées par des intérêts étrangers, elles se sont battues pour obtenir la plus grande part du gâteau et ont transféré leur capital – qui est estimé à 27,5 milliards de dollars US jusqu'en 2004¹ – à l'étranger. Les richesses du Congo sont ainsi devenues sa malédiction. Aujourd'hui, le pays a enfin un gouvernement qui a été élu démocratiquement et les attentes vis à vis de celui-ci sont extrêmement importantes.

Au lendemain de son élection, le président Kabila a déclaré que la coopération avec des investisseurs étrangers était d'une importance cruciale afin d'exploiter les ressources naturelles du pays et de financer son développement. Dans ce contexte, l'Afrique ne dépend désormais plus uniquement d'investisseurs de l'Europe, des États-Unis et du Japon. Des investisseurs de pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud proposent également leurs services. La RD Congo a convenu d'une coopération avec la Chine. Le contenu de cet accord est la transmission clés en main de routes, de ponts, de lignes à haute tension, d'hôpitaux et de résidences d'ici 36 mois. En contrepartie, la RD Congo permet à la Chine d'exploiter des richesses minières d'une valeur d'environ 5,5 milliards de dollars US. Les gouvernements européens voient d'un mauvais œil cette concurrence sur les ressources. L'Union européenne a invité les chefs des gouvernements africains et l'Union africaine à un sommet du partenariat UE/Afrique à Lisbonne, début décembre. Lors de cette rencontre au sommet, l'Afrique s'est présentée comme un acteur politique avec lequel il faudra dorénavant négocier comme avec un partenaire de même importance.

Transformation des tâches de la société civile en RD Congo

L'EED est partenaire de nombreuses Eglises et acteurs de la société civile en RDC. Il a soutenu des initiatives pour le développement depuis la fin des années 60. Dans toutes les régions du pays, des écoles, des universités, des organisations démocratiques de base dans les communautés rurales, des centres communautaires, des programmes en faveur des droits de l'Homme et bien d'autres, en sont la preuve. Ceci continue d'être une partie importante des tâches auxquelles se consacrent les partenaires de l'EED. Aujourd'hui, ils se sentent de plus en plus responsables de la paix dans le pays et veulent entre autre aider à mettre fin aux pillages et aux spoliations des richesses de leur pays. Ils sont convaincus que la formation, la santé et l'autonomisation de la population doivent être complétées par une bonne gouvernance et une politique du pays qui vise à lutter contre la pauvreté. Les églises protestantes en Allemagne ont chargé l'EED de faire avancer le dialogue entre le Nord et le Sud. C'est pourquoi il veut assurer que la voix des partenaires au Congo sera entendue en Allemagne et en Europe.

L'exploitation des ressources, un sujet central des acteurs de la société civile en RD Congo

La question de l'énergie et des ressources est un thème sur lequel travaille l'Eglise du Christ au Congo (ECC). Pour cela, elle a créé une section spécifique et a publié, lors des préparations

¹ Léonce Ndikumana, James K. Boyce : New Estimates of Capital Flight from Sub-Saharan Countries, Université de Massachusetts, Amherst Octobre 2007

des élections présidentielles en août 2006, une étude portant le titre « Valorisation et Rentabilisation des Potentialités Économiques de La République Démocratique Du Congo »². Sa section de formation et le Centre de Formation en Management et Développement Organisationnel CEFORMAD ont réfléchi plusieurs mois plus tard à l'organisation du système de formation, qui serait indispensable pour l'exploitation des ressources naturelles du pays³. Depuis sept ans déjà, l'institut Pole, qui est un établissement privé de recherche sociale et d'institution de la paix à Goma au nord du pays et un partenaire de l'EED, publie des études au sujet des ressources, de leur exploitation et à des questions fondamentales sur le développement⁴. Au niveau des provinces et au niveau national, il y a plusieurs universités et établissements privés qui développent des perspectives pour la société civile dans le domaine de l'approvisionnement en énergie et en eau du pays.

Un atelier sur les ressources en électricité et en eau à Kinshasa

L'ECC, le CEFORMAD, l'Institut Pole et des autres acteurs non-gouvernementaux maintiennent, au sujet des ressources énergétiques du pays, des relations avec ces personnalités du gouvernement, du parlement, des universités et des institutions du secteur public qui élaborent des opinions et prennent des décisions. Les Églises ont considéré nécessaire de mobiliser la société civile congolaise afin de lui faire développer un point de vue sur la production d'énergie et l'exploitation de l'eau. L'EED a chargé l'institut «SUEDWIND» de rédiger la présente étude sur l'énergie et l'eau en RD Congo. Sur la base des données de cette étude, 19 participants ont discuté des questions concernant la politique des ressources en énergie du pays, à Kinshasa entre le 24 et le 26 septembre 2007.

Les experts, en provenance de toutes les provinces de ce grand pays, étaient issus d'institutions religieuses et d'organisations de la société civile congolaise. Y ont également participé un représentant de la commission parlementaire sur l'énergie ainsi que des experts des compagnies du secteur public bénéficiant d'un monopole pour l'exploitation de l'eau et l'énergie. Le débat a mené à l'adoption d'un mémorandum sur les perspectives de développement de la société civile et d'utilisation des ressources en eau et en énergie du pays (cf. chapitre suivant). L'EED espère que ce mémorandum sera utilisé comme moyen d'orientation pour la participation future d'acteurs de la société civile à l'élaboration de la politique d'énergie et d'eau du pays, et que cela sera pris en compte par la politique de la RD Congo ainsi que par les investisseurs étrangers.

Résultats de l'atelier :

L'atelier a d'abord décrit la situation et l'exploitation des ressources en eau et en énergie en RDC, puis a posé des questions nécessaires et a finalement fait des propositions pour l'avenir : à cause du manque d'électricité, presque tous les Congolais dépendent des ressources forestières, ce qui contribue à une déforestation illimitée ayant en partie des conséquences écologiques et climatiques irréversibles. En même temps, la RDC dispose d'énormes ressources en eau qui peuvent être exploitées pour la production d'énergie hydroélectrique organisée de manière centralisée et décentralisée. Ces ressources sont si étendues que les participants à l'atelier ne se sont pas penchés sur les autres énergies renouvelables disponibles au Congo, notamment le soleil, le vent ou l'énergie nucléaire. Ils ont estimé que l'approvisionnement en énergie exige une approche décentralisée, réalisée notamment par la

² ECC : Valorisation et Rentabilisation des Potentialités Economiques de La République Démocratique Du Congo“ Kinshasa 2006

³ CEFORMAD: Le Système Educative et la Mise en Valeur des Richesse Naturelles de La RDC, Kinshasa 2006

⁴ à voir également <http://www.pole-institute.org/>

construction de centrales micro hydroélectriques, pour lesquelles plus de 50 endroits au bord des nombreux fleuves en RD Congo paraissent appropriés.

Mais l'atelier a également estimé que le développement du pays exige l'expansion de grandes centrales hydroélectriques, comme prévue dans le projet de «Inga III» et de «Grand INGA». Un développement industriel important nécessite selon eux une offre abondante en énergie à bas prix. Les centrales hydroélectriques INGA au bord du fleuve Congo devraient également fournir de l'énergie à la population congolaise et aider à financer la production micro-hydroélectrique dans les régions. Toutefois, les participants étaient bien conscients de la corruption ainsi que des problèmes de gouvernance dans le cadre de grands projets. Ils ont opté pour un débat public sur la gestion de l'eau, de l'énergie et des autres ressources. Ceci pour parvenir, lors de la gestion des grands projets, à un système de participation publique par des représentants élus et responsables ainsi qu'à des possibilités d'encadrement par une société civile vigilante.

Les participants ont mis en évidence l'existence de nombreux groupes d'action locale qui s'occupent des problèmes d'approvisionnement en eau et électricité des communautés. Ces groupes sont considérés comme des liens importants pour assurer la distribution régulière d'eau, d'électricité et d'autres services à l'avenir. Leurs expériences devraient être mentionnées lors des débats nationaux évoqués ci-dessus, afin d'être prises en compte. La formation de techniciens et d'ingénieurs à grande échelle doit devenir une priorité dans le domaine de la formation professionnelle. L'expansion des entreprises régionales et transfrontalières d'énergie peut contribuer à maintenir la paix entre les voisins. Les participants de l'atelier ont revendiqué que l'électricité soit seulement exportée à un prix durable (p.ex. en Afrique du Sud) et que les entreprises ayant de l'influence sur la politique ainsi que les institutions étatiques et les dignitaires règlent enfin leurs factures d'eau et d'électricité. Ils étaient convaincus que des nouveaux investissements et des services encourageront les clients à payer leur facture.

L'EED et les ressources de l'Afrique

Les sociétés de pétrole, de gaz et d'or ainsi que d'autres sociétés d'extraction et d'exploitation ne font pas assez participer les pays en voie de développement aux bénéfices provenant d'une hausse des prix inattendue. Toutefois, ces derniers restent seuls à payer les frais écologiques et sociaux des projets. L'EED est d'avis que les pays d'Afrique auraient droit à une part beaucoup plus importante des recettes de leurs exportations de ressources. Malheureusement, la redistribution par l'État ainsi que l'utilisation des bénéfices pour le développement est insuffisante. Bien trop souvent, cet argent finit dans des paradis fiscaux. Cette fuite de capitaux est inacceptable, car les moyens nécessaires à l'investissement dans le développement du pays manquent. Les recettes provenant des ressources éphémères ne suffisent qu'à une ou deux générations.

À part les aides financières provenant de l'aide au développement, ce sont les seuls moyens financiers du pays qui ne causent pas de dettes envers l'étranger. Ils devraient surtout financer le développement coûteux des infrastructures et la formation de la jeune génération qui sont les conditions fondamentales du développement économique autonome. Pour cela, le professeur Josef Stieglitz, lauréat du prix Nobel et ancien économiste en chef de la banque mondiale propose l'attribution de contrats d'exploitation des ressources dans le cadre d'actions transparentes. Le pays en voie de développement devrait être le premier à profiter de développements inattendus des prix. Les excédents, comme en Norvège, en Arabie Saoudite

et au Chili, devraient être investis dans des fonds de réserve et de revenus⁵. L'extraction et les paiements devraient être effectués dans une transparence absolue et en coopération avec des acteurs de la société civile.⁶

Peter Lanzet

Responsable de Politique de Financement de développement, EED

⁵ Josef Stiglitz: Making Globalisation Work, New York 2006

⁶ à voir également Extractive Industries Transparency Initiative (<http://eitransparency.org/H>) et la campagne Publish What You Pay (<http://www.publishwhatyoupay.org/english/>)

Énergie et eau en République démocratique du Congo

1. Résumé

RD du Congo : données géographiques, économiques et sociales

L'approvisionnement en énergie et eau constitue un domaine classique d'intervention de l'État. C'est pourquoi on attend traditionnellement de l'État qu'il agisse dans ces secteurs en cas de problèmes d'approvisionnement notables. Toutefois, après des décennies de mauvaise gestion et la guerre qui a débuté en 1996 et qui n'est pas encore véritablement achevée dans l'Est du pays, le gouvernement ne dispose que de structures étatiques rudimentaires et de moyens financiers très réduits et doit accomplir de grandes tâches.

La mise en place d'infrastructures en RDC exige l'approvisionnement d'immenses superficies. Les exigences envers le gouvernement sont grandes et des améliorations rapides constitueraient une condition notable pour la poursuite du difficile processus de paix.

Toutefois, les recettes limitées de l'État posent le cadre étroit à l'intérieur duquel le gouvernement doit agir. En témoigne le budget de l'État pour 2007 qui prévoit des dépenses de 2,44 milliards de dollars US. En raison des faibles capacités économiques du pays et des difficultés du gouvernement à recouvrer ses taxes et impôts, ce dernier peut seulement subvenir à 65 % de ses besoins, le reste devant être fourni par des pourvoyeurs de fonds étrangers.

L'expansion prévue de l'exploitation officielle des matières premières suscite de grands espoirs de recettes supplémentaires pour l'État. Pour l'heure, on ne peut pas encore prévoir le montant de ces recettes. Toutefois, selon les prévisions actuelles, les déficits élevés des services de l'État ne seront pas couverts dans un avenir proche par la seule augmentation des recettes provenant du commerce des matières premières. Par ailleurs, ces recettes ne pourront être réalisées que si l'État investit d'abord. En effet, les entreprises ont besoin de routes, d'énergie, de main-d'œuvre qualifiée etc.

Des problèmes de gouvernance

A l'heure actuelle personne ne peut savoir quand les recettes issues du commerce des matières premières et les fonds promis par la Communauté internationale seront versés. On peut également se demander si les institutions étatiques de la RDC seront en mesure de les utiliser de façon favorable au développement. En effet, le gouvernement, les autorités ainsi que les prestataires de service et fournisseurs étatiques ont actuellement une capacité d'action limitée. Par ailleurs, la situation sécuritaire est toujours très mauvaise dans de grandes parties du pays. La discussion en cours portant sur la redistribution des provinces, dont le nombre doit passer de 11 à 26, rend la formation d'instances stables encore plus difficile. Selon la loi, les provinces disposent de leurs propres recettes, car la Constitution (art. 175) votée en 2006, prévoit que 40% des impôts doivent rester aux gouvernements des provinces ainsi qu'aux administrations locales. Toutefois, ce règlement n'existe jusqu'à présent qu'en théorie, étant donné que les taxes et impôts dus ne sont pas réclamés ou bien restent à Kinshasa après leur virement.

Les problèmes de gouvernance empêchent l'extension des infrastructures congolaises dans de larges parties du pays. Une adaptation judicieuse des infrastructures étatiques ainsi que l'amélioration de la gouvernance constituent les conditions de base pour le processus de développement de la RDC, et ce à toutes les échelles.

La desserte en électricité de la RDC

L'énergie constitue un moteur pour le développement économique. Elle est nécessaire pour la création et le maintien des industries, elle facilite le commerce et les services et simplifie les systèmes de communications et de transport. L'électricité joue un rôle central dans l'approvisionnement en énergie.

La situation de l'approvisionnement en RDC est encore plus grave que dans la plupart des autres pays en voie de développement. Dans les campagnes, seul 1% de la population a accès à l'électricité; en ville, le taux est de 30%. À l'échelle nationale, 6 % de la population sont desservis en électricité, taux largement en dessous de la déjà faible moyenne d'Afrique subsaharienne (24,6%) (RDC 2007: 27).

La distribution des capacités de production constitue un grand problème. 70 % (1775 MW) de la puissance globale potentielle en RDC (2516 MW) sont concentrés sur les centrales Inga I et Inga II sur des rapides du Congo. Le reste provient en grande partie de petites centrales réparties sur l'ensemble du pays. De plus, beaucoup de ces installations ne fonctionnent plus à cause du manque de pièces de rechange. Actuellement, Inga I et II fonctionnent également, comme le reste des centrales électriques congolaises, à moins de 50% de leur potentiel.

La SNEL

La Société nationale d'électricité, « SNEL », a reçu son mandat de l'État en 1970 et est devenue la seule responsable de l'approvisionnement en électricité du pays en 1979, après l'absorption de plusieurs entreprises étatiques. Dans une description du projet, la Banque mondiale dénombre une multitude de problèmes dont souffre la SNEL. A côté des installations techniques vétustes, les lacunes dans la gestion de l'entreprise et la mauvaise morale de paiement (les organismes et entreprises étatiques principalement ne paient pas les factures) sont citées. Dans quelle mesure l'influence politique empêche des efforts de réforme reste vague. L'avenir brumeux de la compagnie, qui fait l'objet de rumeurs de vente à des entreprises étrangères, complique encore la réforme de la SNEL.

Inga : une source d'énergie pour l'Afrique ?

On discute actuellement de la possibilité de la construction d'un nouveau barrage (Inga III) sur lequel on pourrait installer des turbines d'une puissance de 3 500 MW. Par ailleurs, le projet «Grand Inga » qui pourrait permettre de générer 40 000 MW supplémentaires reste en suspens.

Toutefois, même dans les prévisions optimistes, Inga III ne devrait pas être reliée au réseau avant 2012 et l'électricité produite devrait principalement être exportée. On estime les coûts pour Grand Inga à près de 80 milliards de dollars US ; la décision de la construction ne devrait pas être prise avant 2014.

L'expansion des exportations d'électricité pourrait permettre d'obtenir des ressources afin de développer l'approvisionnement de la population congolaise. Des analyses de rentabilité et des études sur les conséquences écologiques des projets sur les chutes d'Inga doivent toutefois encore être réalisées. Les projets ne pourront être toutefois réalisés que si la situation politique dans le pays et dans la région se stabilise.

Des besoins énergétiques des entreprises croissants

Les besoins énergétiques des compagnies minières qui augmentent actuellement leur capacité de façon notable, croîtront nettement dans les prochaines années. Depuis fin 2005, une série de contrats a été signée, régulièrement selon le modèle suivant : les entreprises mettent à disposition de l'argent et, dans certains cas, leur savoir-faire ainsi que leur matériel, afin que la SNEL rénove ou élargisse ses réseaux de lignes électriques. Ces services sont payés en livraisons d'électricité.

Des défis de gouvernance

La population et l'industrie comptent sur des progrès dans l'approvisionnement en électricité, mais ni la SNEL ni le gouvernement de la RDC ne disposent des moyens institutionnels et financiers nécessaires pour les initier. Ainsi le gouvernement dépend toujours de crédits extérieurs, souvent étroitement liés à leurs propres intérêts (de livraison). Par ailleurs, le financement se concentre en règle générale sur des projets de grande ampleur et non sur l'approvisionnement décentralisé de larges surfaces.

C'est pourquoi les organismes responsables au gouvernement et à la SNEL devraient établir une vaste stratégie sur l'avenir de l'approvisionnement en électricité qui prendrait les besoins de la population comme point central pour la planification de l'approvisionnement. Pour l'heure, une telle stratégie, au delà des objectifs généraux d'approvisionnement, n'existe cependant pas encore. Étant donné la grandeur du pays et ses mauvaises infrastructures de transport, il est impossible d'éviter de planifier de manière décentralisée, de créer des organismes de gouvernement indépendants et de répartir de façon claire les responsabilités à l'intérieur de la SNEL.

Des structures régionales pour les autorités gouvernementales tout comme pour le fournisseur SNEL, constituent par ailleurs les conditions pour une implication croissante de la population dans l'organisation du futur approvisionnement électrique. Celle-ci a besoin d'indications plus précises sur les possibilités de production d'électricité existantes dans les régions et sur les coûts nécessaires à leur extension. Seule une telle transparence permet la participation des personnes concernées à la décision de leurs intérêts.

Recommandations

Améliorer la gouvernance

La stabilisation du pays et l'amélioration de la gouvernance sont des conditions pour l'extension de l'approvisionnement. Une autre étape centrale est l'amélioration du comportement de paiement des institutions et entreprises étatiques.

Des compétences clairement définies dans les ministères

Le gouvernement doit présenter un plan détaillé réglant les compétences pour l'extension de l'approvisionnement en électricité.

Assurer les perspectives de la SNEL

Afin de pouvoir faire face à ses devoirs, le groupe étatique d'électricité SNEL a besoin de perspectives sûres.

Décentralisation

Le gouvernement ainsi que la direction de l'entreprise SNEL ont de grandes difficultés pour gérer la desserte en électricité de tout le pays de manière centralisée. C'est pourquoi on prévoit le développement d'un projet de décentralisation de l'approvisionnement électrique. Élaborer des concepts transfrontaliers Des coopérations avec les pays voisins pourraient nettement améliorer la desserte électrique en RDC. C'est pourquoi on devrait élaborer de concepts transfrontaliers dans les régions frontalières.

Former des artisans

L'énorme manque d'artisans rend l'aménagement du secteur de l'énergie plus difficile. C'est pourquoi le gouvernement devrait mettre en place des projets ciblés dans les universités afin d'encourager la formation d'artisans, d'ingénieurs et de techniciens.

Pétrole, gaz et charbon

Le pétrole :

La mise en exploitation des gisements de pétrole et leur utilisation pourraient constituer une source d'énergie importante pour la RDC. D'après les connaissances actuelles, les réserves de pétrole ne sont toutefois pas aussi importantes que le gouvernement l'avait espéré. On suppose notamment la présence de grands gisements à la frontière avec l'Ouganda. Leur exploitation est impossible sans un accord avec l'Ouganda. Au milieu de l'année 2007, des différends à propos du tracé de la frontière et des droits sur le pétrole qui y sont liés, ont toutefois mené les deux États voisins de nouveau à la limite de la guerre. Des discussions sont en cours avec le gouvernement angolais à propos du tracé des frontières des eaux territoriales congolaises. Le but de ces discussions est un accord attribuant à la RDC des zones d'exploitation plus larges sur la côte atlantique.

Le méthane :

Le lac Kivu contient de grandes quantités de gaz méthane. Ce méthane pourrait être utilisé pour l'exploitation d'une centrale au gaz qui approvisionnerait toute la région en électricité. Étant donné que les projets d'exploitation de méthane sont beaucoup plus avancés au Rwanda qu'en RDC, la construction d'une centrale, qui pourrait contribuer à l'approvisionnement de l'est de la RDC en électricité, pourrait commencer bientôt. En même temps, un conflit pour le méthane peut accentuer les tensions entre les deux États.

Le charbon :

On estime les réserves de charbon en RDC à 720 millions de tonnes. Il n'y a toujours pas de stratégie concernant l'utilisation de cette source d'énergie polluant qu'est le charbon. Compte tenu des potentiels d'énergie hydraulique, une réflexion sur les alternatives serait nécessaire avant une exploitation accrue des gisements de charbon.

Recommandations

Améliorer la gouvernance

La stabilisation du pays et l'amélioration de la gouvernance constituent des conditions pour l'utilisation accrue de pétrole, de méthane et de charbon. Par ailleurs, il est nécessaire d'établir des structures de gouvernement transparentes et couvrant l'ensemble du pays afin de surveiller et de fiscaliser l'exploitation des richesses minières, qui entraîne des risques environnementaux considérables.

Des compétences clairement définies et une transparence dans les ministères

Le gouvernement doit présenter un plan détaillé, réglant les compétences pour l'extension de l'exploitation durable de pétrole, de méthane et de charbon. Dans ce contexte, la transparence des flux de paiement devrait constituer un but central.

Des risques environnementaux

En raison de considérations écologiques, il faut préférer l'électricité issue de l'énergie hydraulique qui ne suscite pas d'émissions, à l'utilisation de combustibles basés sur les hydrocarbures. Ceci devrait être pris en compte dans la réflexion sur la gestion d'investissements auxquels l'État participe.

Participation de la population

Dans les régions d'exploitation, la population est directement touchée par les effets écologiques, sociaux et économiques des sites de production. C'est pourquoi celle-ci devrait participer à la planification dès le début.

Élaborer des concepts transfrontaliers

Une partie considérable des gisements de pétrole ainsi que des réserves de méthane dans le lac Kivu est située dans les régions frontalières. L'exploitation de ces gisements, ainsi que le transport de pétrole sur les marchés mondiaux, est impossible sans la coopération avec les pays voisins.

La desserte de l'eau et l'assainissement

Les Nations Unies considèrent que chaque homme a besoin de 20 litres d'eau salubre par jour pour satisfaire à ses besoins élémentaires. Cette quantité de base devrait être gratuitement mise à la disposition des personnes qui sont trop pauvres pour payer les factures d'eau. Malgré l'immensité des réserves d'eau du pays, la plupart des habitants de la RDC n'ont pas accès à l'eau potable. Le gouvernement congolais considère que c'est le cas de 77,9 % des citadins et 9,8 % des ruraux, d'où une moyenne nationale de seulement 27,2 %. Par ailleurs, seuls près de 11,6 % des habitants ont accès aux équipements sanitaires.

Regideso

La « Régie de distribution d'eau » (Regideso), dans sa forme juridique actuelle, fut créée en 1979. L'entreprise est seule responsable de l'approvisionnement en eau des habitants de la RDC. Elle fait face à de grands problèmes de liquidité. Dans certaines régions, des salaires n'ont pas été payés depuis des années et le groupe d'électricité SNEL bloque encore et encore les livraisons d'électricité en raison du non-paiement de factures. Parmi les 94 centrales du distributeur, 32 ne sont plus en activité. Même les 62 centrales en état de marche n'utilisent qu'une partie de leur capacité. Les lignes sont dans un très mauvais état, car l'argent pour investir dans le réseau hydraulique n'est pas disponible.

Problèmes de gouvernance et impasses budgétaires

Dans le « Document provisoire de la réduction de la pauvreté », l'amélioration de l'approvisionnement en eau est posée comme une des tâches les plus urgentes du gouvernement. Cependant, les compétences pour la réalisation de ces objectifs au sein du gouvernement de la RDC ne sont pas définies de manière claire. Le cadre institutionnel du projet de l'approvisionnement en eau est aussi complexe que confus. Les dépenses nécessaires pour une amélioration de la distribution en eau sont estimées à 1,68 milliards de dollars US pour les prochaines années, celles de l'assainissement à 824 millions de dollars US. Cependant, seule une part réduite des fonds nécessaires est mise à disposition dans le budget.

Recommandations

Améliorer la gouvernance

La stabilisation du pays et l'amélioration de la gouvernance sont la condition de l'extension de l'approvisionnement en eau.

Des compétences clairement définies dans les ministères

Il faut réunir les compétences qui se font concurrence afin d'organiser et d'appliquer efficacement la planification des priorités à venir.

Concertation des ministères

La construction de barrages pour la production d'électricité, la dérivation prévue d'eau dans les pays voisins tout comme le déversement des eaux usées ne doivent donc pas être prévues ou autorisées de façon cloisonnée ou sans concertation avec les organismes responsables de l'approvisionnement en eau potable.

La décentralisation

Le gouvernement ainsi que la direction de la Regideso ont de grandes difficultés à gérer la distribution de l'eau de façon centrale. C'est pourquoi il faudrait développer un concept pour la décentralisation du secteur de l'eau.

Élaborer des concepts transfrontaliers

La politique de l'eau doit faire l'objet d'une discussion transnationale en raison de la portée régionale des réserves d'eau en RDC. Ceci concerne à la fois les affluents des pays voisins dans le bassin du Congo ainsi que les cours d'eau et les lacs utilisés de façon commune.

Former des artisans

L'énorme manque d'artisans rend l'aménagement du secteur l'eau plus difficile. C'est pourquoi le gouvernement devrait mettre en place des projets ciblés dans les universités afin d'encourager la formation d'artisans, d'ingénieurs et de techniciens

2. La République démocratique du Congo : données géographiques, économiques et sociales

Alphonse Muzito, Ministre du Budget de République démocratique du Congo (RDC), a déclaré dans un entretien : « La double priorité, c'est d'abord de construire l'État et ensuite l'économie via des infrastructures de base telles que les routes, les écoles, l'assainissement, les créations d'emploi, les investissements hydrauliques et électriques. (...) » Muzito d'ajouter: « On peut investir des milliards au Congo, mais tant qu'il y aura pas de l'eau et de l'électricité, ça ne fonctionnera pas.⁷ »
Reuters, 27.5.2007 (<http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/L2740150.htm>)

« De fait, l'État, et ainsi l'influence du gouvernement central, n'existent pas ou seulement de façon limitée dans certaines parties du Congo. L'absence de structures étatiques garantissant la mise en place des biens publics importants, comme la justice et la sécurité dans les régions en crise, s'est développée à l'époque de Mobutu et s'est accentuée en raison des troubles de la guerre. » (KfW/BGR 2007: 42)

L'énergie et l'eau constituent les domaines classiques d'intervention de l'État. C'est pourquoi on attend traditionnellement de l'État qu'il agisse dans ces domaines en cas de problèmes d'approvisionnement notables. Toutefois, après des décennies de mauvaise gestion et la guerre qui a débuté en 1996 et qui n'est pas encore véritablement achevée dans l'Est du pays, le gouvernement ne dispose que de moyens réduits et doit accomplir de grandes tâches.

2.1 De grandes superficies à approvisionner

La mise en place d'infrastructures en RDC exige l'approvisionnement d'immenses superficies. Près de 70 % de la population vit dans des régions rurales. Par ailleurs, les grandes distances entre les villes rendent très difficiles la construction de réseaux d'approvisionnement. Ceci ne concerne pas seulement les réseaux nationaux d'électricité et d'eau, mais même les réseaux routier et ferré ne sont actuellement pas dans un état permettant la mise en place de l'approvisionnement de tout le territoire (Tableau 1).

Tableau 1: La RDC et l'Allemagne : données de bases, nombre d'habitants et infrastructure.

	RD Congo	Allemagne
Superficie en km ²	2.340.000	357.030
Longueur des côtes	37 km	2.389 km
Distance Est-ouest	1.900 km	636 km
Distance Nord-sud	2.100 km	886 km
Fleuve le plus long	Congo, 4374 km	Rhin, 885 km (en All.)
Réseau routier	157.000 km	231.581 km
Dont asphalté	2.794 km	231.581 km
Réseau ferré	5.138 km	47.201 km
Aéroport avec piste asphaltée	25	332

Sources : Banque mondiale, CIA-Factbook

⁷ Traduit de l'anglais (note de la trad.)

En 2007, vivent, selon les Nations Unies, près de 33 % des 61,2 millions d'habitants de la RDC en ville. La pression sur les infrastructures du pays va croître rapidement car, d'après des prévisions, la population devrait atteindre 177 millions d'habitants d'ici 2050 (UNFPA 2007: 90, Tableau 2).

Tableau 2 : Données sociales

	RD Congo	Allemagne
Population en millions	61,2	82,5
Croissance de la population par an	3,1 %	0 %
Densité (hab. /km ²)	25	231
Espérance de vie	43,5 ans	78,9 ans
Mortalité infantile pour 1000 naissances (- de 5 ans)	205	5
Accès à l'eau potable	44 %	100 %
Part de la population sous-alimentée	72 %	0 %
Part de la population âgée de moins de 15 ans	47,2 %	14,6 %

Sources : PNUD, UNFPA 2007

2.2 Les budgets ne suffisent pas

Les exigences portées au gouvernement sont grandes et des améliorations rapides constitueraient une condition importante pour la poursuite du difficile processus de paix. Toutefois, les recettes limitées de l'État posent le cadre étroit à l'intérieur duquel le gouvernement doit agir. En témoigne le budget de l'État pour 2007 qui prévoit des dépenses de 2,44 milliards de dollars US. En raison des faibles capacités économiques du pays et des difficultés du gouvernement à recouvrer ses taxes et impôts, ce dernier peut seulement subvenir à 65 % de ses besoins, le reste devant être fourni par des pourvoyeurs de fonds étrangers (RDC 2007a).

Ceux-ci posent cependant des conditions à leur soutien. Au printemps 2007, une délégation du FMI sommait le gouvernement d'exercer une meilleure discipline budgétaire, malgré les dépenses nécessaires et urgentes, car le déficit de l'État était trop élevé. Bien que l'économie de la RDC ait crû dans les dernières années, les taux de croissance ne sont pas assez élevés pour permettre la croissance vertigineuse des recettes de l'État (Tableaux 3 et 4).

Tableau 3 : Données économiques en 2005

Produit intérieur brut	6,9 milliards de \$ US
Produit intérieur brut par habitant	120 \$ US
Recettes d'exportation	2,2 milliards de \$ US
Dépenses d'importation	2,3 milliards de \$ US

Source : Banque mondiale

Tableau 4: Croissance du produit intérieur brut

2005	6,5
2006	5,1
2007 (Prévisions)	6,5
2008 (Prévisions)	6,9

Source : IWF 2007: 218

Les dettes issues de la dictature Mobutu constituent un autre problème pour la planification des dépenses du gouvernement. Les paiements dus – et non effectués – s'élevaient entre 723 et 791 millions de dollars US par an de 1999 à 2001. Par la suite, les paiements échéchants ont diminué en raison des conversions des dettes. Depuis 2002, on repaie encore une partie des

dettes. Début 2007, la dette extérieure était de 10,8 milliards de dollars US. Le remboursement des dettes échéantes de 480 millions de dollars US par an (RDC 2007: 16, Tableau 5).

Le Fonds monétaire international qualifie les dettes de la RDC d'insoutenable. Il indique ainsi que 6,3 milliards de dollars US (valeur nominale) devraient être annulés (IMF 2007a et 2007b). Dans le cadre de l'Initiative pour des Pays Pauvres très Endettés, « PPTE », cette annulation de dettes est soumise à conditions. Étant donné que la RDC n'a pas encore rempli toutes les conditions, l'annulation a certes été accordée en 2003 et les dettes ne doivent plus être remboursées, mais dans les faits, les dettes n'ont pas été annulées. Toutefois, le gouvernement congolais doit prévoir 27,5% de son budget pour l'année 2007 pour le remboursement des dettes, car l'annulation ne comprend qu'une partie de ses dettes (RDC 2007a).

Tableau 5 : Montant de la dette fin 2006

Valeur comptant	6,1 milliards de dollars US
Valeur nominale	10,8 milliards de dollars US
Dont :	
Créanciers multilatérale	3,9 milliards de dollars US
Créanciers bilatéral	6,5 milliards de dollars US
Source : IMF 2005 : 5, IMF 2006 : 15, RDC 2007 : 16	

Après que le gouvernement de la RDC ait annoncé la prise de nouveaux crédits, s'élevant de 5 à 8,5 milliards de dollars US, on risque un nouveau ralentissement de l'annulation: La Chine veut accorder des crédits si, en contrepartie, des entreprises chinoises seront sollicités pour la construction de routes, de voies ferrés, de ports etc. De plus on prévoit d'accorder des droits d'exploitation du cuivre et du cobalt pour ces entreprises. Des gouvernements occidentaux menacent dans ce cas de ne plus réaliser l'annulation des dettes.

2.3 La lutte contre la pauvreté, un but central

En 2002, le gouvernement de la RDC a mis en place une Stratégie provisoire de réduction de la pauvreté (RDC 2002). Un vaste programme de lutte contre la pauvreté a été élaboré à partir de ce document en 2006 (RDC 2006). Il contient des objectifs concrets pour l'approvisionnement en eau et pour le développement de la desserte en énergie (cf. détails dans les chapitres suivants).

Le programme du gouvernement pour 2007-2011 s'appuie expressément sur le Document de la stratégie de réduction de la pauvreté (RDC 2007 : 9). On y constate que les moyens de l'État sont loin de suffire pour mener à bien les tâches à venir. L'application des mesures visées par le Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté devrait coûter d'après les estimations du gouvernement 14 317 milliards de dollars US entre 2007 et 2011. 7 335 milliards devraient venir de l'étranger (RDC 2007: 58).

Il est évident que, dans un proche avenir, le gouvernement ne pourra pas financer par ses propres moyens les dépenses nécessaires pour la lutte contre la pauvreté. En effet, afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement fixés par les Nations Unies dans le cadre de la réduction de la pauvreté, il aurait même fallu dépenser 5,3 milliards de dollars US en 2006. Les moyens nécessaires seront de près de 7,5 milliards de dollars US en 2010, et de 12,5 milliards de dollars US en 2015 (KfW/BGR 2007: 21).

Les entreprises veulent investir

La valeur des matières premières, qui pourraient être extraites en RDC, est estimée à plus de 300 milliards de dollars US. Par ailleurs, on suppose que des gisements plus grands n'ont pas encore été découverts (KfW/BGR 2007: 23-27, Tableau 6).

La réhabilitation des mines existantes, l'exploitation de nouveaux gisements et l'aménagement des infrastructures nécessaires exigent des investissements s'élevant à des milliards. Les prix élevés des matières premières ainsi que la demande croissante des pays émergents et de pays en voie de développement ont augmenté la disposition des entreprises à investir au Congo, même dans des circonstances défavorables. Malgré les risques politiques élevés et les risques économiques qui y sont liés, les entreprises réaliseront ainsi probablement de grands investissements les prochaines années.

Tableau 6 : Matière première

	Part de la RDC dans les ressources mondiales (%)	Recettes potentielles aux prix de 2005 (milliards de \$ US)
Diamants	25%	> 17
Cuivre	6%	130
Cobalt	34%	90
Or	> 1%	34
Tantale	25-65%	15
Zinc	3%	4
Argent	?	?
Étain	7%	2
Germanium	?	?
Tungstène	?	?
Pétrole	insignifiant	20
Charbon	insignifiant	15
Gaz	insignifiant	1
Uranium	insignifiant	?
Bois et bois précieux		11

Source : KfW/BGR 2007: 26-27

Des recettes de matières premières insuffisantes pour satisfaire les besoins fondamentaux

L'expansion prévue de l'exploitation officielle des matières premières suscite de grands espoirs. On prévoit d'une part la création de nombreux emplois officiels et envisage d'autre part une hausse massive des recettes de l'État provenant de taxes, impôts et de participations d'entreprises.

Pour l'heure, on ne peut pas encore prévoir le montant de ces recettes. Une projection conservatrice basée sur les prix du marché mondial de 2005 évaluait les recettes potentielles issues de l'exportation de matières premières congolaises à 4,5 milliards de dollars US par an. Les recettes annuelles de l'État provenant d'impôts et de taxes sur l'exploitation des matières premières sont estimées à 390 millions de dollars US. Celles-ci représenteraient une forte augmentation par rapport aux recettes officielles de 2004 qui s'élevaient à 16,4 millions de dollars US (KfW/BGR 2007: 47).

Des recettes supplémentaires et indirectes de l'État pourraient être obtenues si de nombreuses personnes trouvaient un emploi dans les mines et payaient des impôts. D'autres recettes pourraient être réalisées si une partie de la transformation des matières premières se faisait en RDC.

Toutefois, dans un avenir proche, les déficits élevés des services de l'État ne seront pas couverts par la seule augmentation des recettes provenant du commerce des matières

premières. Par ailleurs, ces recettes ne pourront être réalisées que si l'État investit. En effet, les entreprises ont besoin de routes, d'énergie, de main-d'oeuvre qualifiée etc.

Des engagements de la Communauté internationale

Afin de soutenir le développement du pays et d'empêcher une reprise de la guerre, des pourvoyeurs de fonds internationaux ont accordé des sommes importantes (Tableau 7). Dans ce contexte, il faut cependant prendre en considération le fait que plus de 50 % des engagements financiers de 2004 et 2005, s'élevant respectivement à 1,8 milliards de dollars US, ont consisté en un effacement de la dette. En 2003, la part d'effacement de la dette était encore beaucoup plus élevée (OECD 2007). La Banque mondiale indique que les versements réels en 2004 et 2005 étaient respectivement de 800 millions de dollars US (Banque mondiale 2007c).

Tableau 7: Des engagements de la Communauté internationale

	2003	2004	2005
Aide au développement (AOD) en millions de \$ US	5 416	1 825	1 828
Part bilatérale	92%	64%	56%
Part de l'AOD/produit intérieur brut	98,5%	29,3%	27,5%
Flux d'argent privé en millions de \$ US	- 2 005	-19	-155

Les dix plus grands pourvoyeurs de fonds 2004 et 2005 (moyenne)

	Millions de \$ US
Banque mondiale (AID)	354
UE	232
Japon	214
Belgique	212
Grande-Bretagne	189
États-Unis	166
France	133
Allemagne	65
FMI	59
Pays-Bas	53

Source : OECD 2007

Des paiements de soutien et des crédits, s'élevant à des milliards, ont été accordés pour les prochaines années. Pour la plupart de ceux-ci, il reste pourtant incertain si et quand ils seront versés (Tableau 8). Des crédits commerciaux en lien avec des investissements importants et des livraisons pourraient encore s'y ajouter.

Tableau 8: Des engagements plus élevés de la Communauté internationale

Banque mondiale: 1,4 milliards de \$ US à partir de 2008 (Bloomberg Online, 26.3.2007)

Dont :

- 150 millions de \$ US pour l'éducation (World-Bank Online, 5.6.2007)
- 180 millions de \$ US pour l'infrastructure de Kinshasa (Reuters, 11.3.2007)
- 297 millions de \$ US pour le secteur de l'électricité - programme provisoire (World Bank 2007b)

BAD	450 millions de \$ US (kongo-kinshasa.de. 31.7.2007)
UE 1	161 millions d'euros pour 2007 (eubusinees.com, 16.3.2007)
UE 2	411 millions d'euros pour 2008-2013 (eubusinees.com, 16.3.2007)

France	235 millions d'euros pour 2007-2011 (TAZ Online, 26.3.2007)
Grande-Bretagne	140 millions de \$ US pour le domaine social (africast Online, 24.4.2007)

2.4 Des problèmes de gouvernance

Il reste en suspens quand l'argent promis sera versé et si les institutions étatiques de la RDC seront capables de les utiliser de façon favorable au développement. Le Fonds monétaire international renvoie énergiquement aux lacunes dans la mise en place d'une gouvernance efficace et transparente. Une étude a par exemple révélé que les dépenses pour les salaires des employés de l'État pourraient être réduites d'un tiers. D'après le FMI, une partie notable des salariés de la fonction publique sont des « employés fantômes », certes officiellement payés pour leur travail dans l'administration civile et dans l'armée, mais qui n'existent pas réellement (IMF 2005a: 14, IMF 2006: 9).

L'amélioration des infrastructures pose au gouvernement de grands défis à relever à plusieurs échelles.

Questions de sécurité :

Le gouvernement ne dispose toujours pas de contrôle militaire sur certaines parties du territoire national. En même temps, la lutte pour le pouvoir menace de reprendre, car une partie des groupes rebelles est toujours armée.

Dans beaucoup de régions, l'armée (FARDC), la police et d'autres forces de sécurité se comportent de manière très indisciplinée et les réformes en cours n'ont pas d'effet ou seulement de manière très lente. Les conflits latents avec les pays voisins n'ont pas pu être réglés.

Une marge de manoeuvre limitée du gouvernement :

70 partis sont représentés au Parlement, 26 au Sénat. Le gouvernement récemment élu repose sur une large coalition des partis. Cette situation rend très difficile la formulation rapide de projets de développement et leur application. La multitude de ministères, dont les compétences se chevauchent parfois, et les groupes de travail qui fonctionnent parallèlement renforcent ce problème. La corruption et le clientélisme n'ont jusqu'à présent pas été réduits.

Une marge de manoeuvre limitée des autorités :

Après l'effondrement des structures gouvernementales pendant la phase finale du régime Mobutu et à cause de la guerre qui a suivi, il n'existe plus d'administration ou d'administration efficace dans de larges parties du pays. La légitimité des nouveaux représentants du gouvernement n'est pas reconnue par certaines parties de la population en raison des critères opaques et de la corruption lors de l'attribution des postes.

Une marge de manoeuvre limitée des prestataires de services et fournisseurs étatiques :

Au vue des besoins de la population, les institutions responsables ne fournissent que de manière limitée les services sociaux comme l'éducation et l'assistance médicale. Dans certaines régions du pays, il n'y a pas d'entreprises étatiques et d'autorités responsables de l'approvisionnement en eau et en électricité. Les problèmes notables du gouvernement constituent un obstacle pour l'obtention d'aide financière et de crédits dans le cadre de la coopération au développement. Pendant le processus de transition précédant les élections, la Communauté internationale a de nouveau délibérément fermé les yeux sur la corruption et l'intangibilité de certaines forces politiques et militaires, car celles-ci passaient pour un mal nécessaire en vue de relations plus stables. Toutefois, la disposition, pour l'heure toujours

présente, de la Communauté internationale à investir dans la stabilisation et la reconstruction de la RDC pourrait cesser, s'il n'y avait pas de progrès évident dans la gouvernance (ICR 2007: 1 et 3).

Même les entreprises ne prendront le risque de réaliser d'importants investissements dans l'élargissement de l'exploitation de matières premières que si leur espoir dans l'amélioration de la situation du pays est fondé. Dans un classement de la Banque mondiale, sur les 175 pays recensés sur la question des conditions commerciales les plus favorables, la RDC se trouve actuellement au 175ème rang (Banque mondiale 2007c). Dans cette situation d'énormes lacunes du travail de l'État, les organisations non-gouvernementales peuvent contribuer grâce à leur travail à encourager l'auto-organisation des habitants. Face au manque d'instances démocratiques qualifiées, il pourrait par ailleurs leur appartenir d'exercer une fonction de surveillance sur des actions de l'État. Toutefois, ce rôle est compromis par le caractère imprévisible de l'appareil de sécurité et par les manques de démocratie dans les organismes gouvernementaux.

Qui dispose des recettes?

La discussion autour du pouvoir des administrations locales est étroitement liée aux problèmes concernant la mise en place de structures de gouvernement capables de s'imposer. Actuellement, le pays est composé d'onze provinces. Lors des élections des gouverneurs, il y a eu des irrégularités massives, ce qui a ainsi entraîné des protestations et le discrédit des gouverneurs aux yeux du public (ICG 2007: 9-10). Par conséquent, une direction politique acceptée par la majorité de la population manque dans de nombreuses provinces. La discussion en cours portant sur la redistribution des provinces, dont le nombre doit passer de 11 à 26, rend la formation d'instances stables encore plus difficile.

Selon la loi, les provinces disposent de leurs propres recettes, car la Constitution (art. 175) votée en 2006, prévoit que 40% des impôts doivent rester aux gouvernements des provinces ainsi qu'aux administrations locales. Toutefois, ce règlement n'existe jusqu'à présent qu'en théorie, étant donné que les taxes et impôts dus ne sont pas réclamés ou bien restent à Kinshasa après leur virement (Tegera/Johnson 2007: 62-63). Si ces règles étaient appliquées, chaque province disposerait dans de très différentes mesures de moyens avec lesquels elle pourrait développer les domaines qui font l'objet de l'étude présente. Les régions dotées de grands gisements de matières premières disposeraient ainsi de largement plus de moyens que les régions sans richesses minières. Des stratégies pour l'utilisation de ces fonds doivent encore être élaborées.

3. La desserte en électricité de la RDC

« À Tshela (Bas Congo), depuis mai, la Société nationale de l'électricité (SNEL) n'approvisionne plus ses clients que 3 heures par jour. En cause : la vétusté des machines et l'absence de carburant pour faire fonctionner les générateurs. La SNEL met en cause la morale de paiement de ses clients » (kongo-kinshasa.de, 19.6.2006)

« L'hôpital d'Ingende (Équateur) n'est ni alimenté en électricité par les centrales électriques congolaises ni par un générateur propre. Par ailleurs, les médicaments et autres matériels médicaux manquent. En raison de l'absence de réfrigérateur, les vaccins ne peuvent pas être conservés de façon appropriée. Selon le témoignage du directeur médical, Dr. Fataki, la nuit, les interventions chirurgicales sont réalisées à la lumière de lampes à pétrole » (kongo-kinshasa.de, 20.6.2006).

3.1 Portée d'un approvisionnement énergétique efficace pour la politique de développement

L'énergie constitue un moteur pour le développement économique. Elle est nécessaire pour la création et le maintien des industries, elle facilite le commerce et les services et simplifie les systèmes de communications et de transport. Une grande partie des personnes vivant dans des pays en voie de développement dépend toujours de sources d'énergie traditionnelles, comme le bois ou le fumier, pour pouvoir chaque jour réaliser les tâches vitales (faire la cuisine, chauffer). 85 % des besoins en énergie en Afrique subsaharienne (sauf Afrique du Sud) sont couverts par le bois, ce qui accélère le déboisement. Dans cette région, plus de 500 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité (Clerici 2007). Cette forme de génération d'énergie entraîne souvent des dangers pour la santé à cause de la forte pollution de l'air. Les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé pour la RDC en témoignent : 41700 personnes y meurent chaque année en raison de la pollution à l'intérieur des foyers (OMS 2007).

Les femmes et les enfants souffrent le plus du difficile accès à l'énergie. En règle générale, il leur faut chercher du bois et respirer le plus souvent les gaz néfastes qui se créent à proximité des feux ouverts. Par ailleurs, ils perdent souvent beaucoup de temps à la recherche de matériaux de combustion tout comme à faire la cuisine avec des matériaux inefficaces. Cette importante dépense de temps a pour conséquence qu'il ne reste plus beaucoup de temps pour d'autres activités, comme par exemple l'école ou un travail rémunéré.

L'accès à l'électricité pourrait constituer une aide. En effet, la disponibilité d'électricité permet dans de nombreux cas une amélioration du quotidien. L'électricité permettrait non seulement d'améliorer la situation sanitaire des habitants, mais serait souvent à terme également moins coûteuse que d'autres sources d'énergie. Il faut certes dans la plupart des cas payer des frais d'installation, poser des câbles et acheter de nouveaux appareils, mais les coûts des sources d'énergie autres que l'électricité sont à long terme beaucoup plus élevés que l'électricité en raison de leur faible efficacité et qualité. C'est pourquoi, à l'échelle mondiale, les personnes démunies utilisent une part plus importante de leur revenu à l'achat d'énergie que d'autres catégories plus aisées. Dans les pays en voie de développement, 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Particulièrement les personnes vivant dans les régions rurales ne peuvent pas profiter des avantages et possibilités offerts par l'électricité. Sans une amélioration de l'approvisionnement de l'énergie pour ces personnes, la réalisation de tous les domaines des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) sera très difficile (PNUD 2004: 34-35).

Une concentration de la desserte de l'électricité dans les villes, comme on peut l'observer dans beaucoup de régions, accélère l'exode rural. L'électricité est également nécessaire dans les régions rurales afin de :

- permettre des activités économiques, y compris la mise en place de petites fabriques ;
- permettre le fonctionnement des hôpitaux, des écoles et des institutions fournissant des services sociaux ;
- permettre aux foyers d'abandonner les sources d'énergie coûteuses et inefficaces, comme le charbon ou la biomasse (PNUD 2004: 60).

3.2 L'approvisionnement en RDC

La situation d'approvisionnement en RDC est encore plus grave que dans la plupart des autres pays en voie de développement. Dans les campagnes, seul 1% de la population a accès à l'électricité ; en ville, le taux est de 30%. À l'échelle nationale, 6 % de la population sont desservis en électricité, taux largement en dessous de la déjà faible moyenne d'Afrique subsaharienne (24,6%) (RDC 2007: 27). La consommation en électricité par habitant est passée de 161 kilowattheures à 91 kilowattheures par an depuis 1980 (World Bank 2007b: 3). C'est pourquoi la population doit se limiter en grande partie au bois afin de satisfaire ses besoins énergétiques. Les coupes de bois de chauffage sont estimées à 49,5 millions de tonnes (2002) et couvrent plus de 92 % des besoins énergétiques⁸ (WEC 2004: 258, Tableau 9).

Tableau 9: Les sources d'énergie

RDC Afrique subsaharienne

Consommation en énergie (équivalent en kg de pétrole brut)	296	703
Part de la biomasse dans la consommation (%)	92,5	55,7
Consommation de l'électricité en kilowattheures	93	550
Part de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles (%)	0,3	75,8
Part de la production d'électricité à partir d'énergie hydraulique (%)	99,7	19,5

Source : Banque mondiale 2007a

Le mauvais approvisionnement en électricité est un obstacle pour la reconstruction du pays. La déjà mauvaise assistance médicale pâtit par exemple dans beaucoup de régions du fait que, sans électricité, les hôpitaux modernes ne fonctionnent pas et qu'on ne peut pas maintenir la chaîne du froid, notamment pour les vaccins. Mais également les domaines de la distribution de l'eau - traités dans les chapitres suivants - dépendent de l'électricité. Pour l'économie, le mauvais approvisionnement en l'électricité entraîne des coûts élevés. Une enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises travaillant en RDC a montré que celles-ci sont confrontées 181,6 jours par an à des coupures électriques. Cette valeur n'est que dans quelques pays plus élevée (Banque mondiale 2007). Dans certains quartiers de Kinshasa, il y a eu des pannes électriques jusqu'à 15 fois/jour en 2007.

Ainsi les générateurs résonnent-ils encore et encore dans toute la ville. Pour les entreprises concernées, ceci entraîne des coûts de production nettement plus élevés et diminue ainsi leur capacité concurrentielle face aux importations. (Oloro 2007). Les compagnies minières au Katanga dépendent pour l'expansion de leur production de desserte d'électricité provenant des grands barrages Inga I et II. C'est pourquoi la rénovation des centrales ainsi que des lignes électriques aériennes est d'une grande importance pour le développement des mines (Johnson 2006). D'autres régions du pays ne sont même pas reliées au réseau électrique déjà souvent surchargé. La desserte en électricité n'est soit pas parvenue jusque-là, soit elle a été détruite

⁸ Dans un tableau, la banque mondiale indique que la part de la biomasse est de 91 %, celle de pétrole de 8 %, celle issue de l'électricité de 4 % et celle issue du charbon de 2 % (Banque mondiale 2007b: 3). Malgré l'écart, le bois de chauffe reste de loin la source d'énergie la plus importante.

pendant la guerre. Sur ce plan, la distribution des capacités de production est un grand problème. 70 % (1775 MW) de la puissance globale potentielle en RDC (2516 MW) sont concentrés sur les centrales Inga I et Inga II sur des rapides du Congo.

D'autres petites centrales sont réparties à travers le pays, mais leur faible performance est souvent loin de suffire pour desservir la population. Par ailleurs, beaucoup de petites installations ne fonctionnent plus à cause du manque de pièces de rechange. Actuellement, Inga I et II fonctionnent également, comme le reste des centrales électriques congolaises, à moins de 50% de leur potentiel. On estime que la production totale d'électricité atteignait entre 6000 et 7000 GWh en 2006 ; le potentiel global, si les centrales étaient entièrement exploitées, pourrait être de 14500 GWh (www.snel.cd/pagedaccueil.htm, Banque mondiale 2007b: 4). Seuls la réparation et l'entretien efficace des installations existantes pourraient ainsi permettre de multiplier par deux la quantité d'électricité disponible.

Étant donné que la desserte en électricité s'effectue à travers quatre réseaux principaux différents et quatre petits réseaux secondaires, qui, pour des raisons techniques ne peuvent être reliés entre eux qu'avec difficulté, le pays est toujours loin d'un réseau rudimentaire et homogène. Près des trois quarts des 400.000 raccordements électriques du Congo se trouvent à Kinshasa (Banque mondiale 2007b: 3-5, Tableau 10).

Tableau 10 : Distribution des raccordements électriques

Kinshasa	290 000
Katanga	54 000
Bas Congo	35 000
Kivu	32 000

Source : Banque mondiale 2007b: 5.

Les vols de câbles, qui ont augmenté à cause des prix élevés du cuivre, aggravent encore ces problèmes. Le mauvais état des lignes du pays apparaît d'une part à travers le manque d'électricité dans la plupart des régions, d'autre part à travers le fait que près d'un tiers de l'électricité produite dans les deux grandes centrales hydrauliques Inga I et II est exportée. Le gouvernement a déclaré l'amélioration de la desserte en électricité comme un de ses objectifs prioritaires et prévoit :

- La réhabilitation du barrage d'Inga et des autres barrages hydroélectriques existants ;
- L'intensification de l'électrification rurale à travers des interconnexions des réseaux, la construction des microcentrales et l'utilisation des énergies renouvelables dans l'arrière-pays (telles que l'énergie solaire, éolienne, biomasse) ;
- La libéralisation du secteur de l'énergie par la suppression du monopole d'État ;
- La relance du programme d'hydraulique rurale (RDC 2007: 48).

Le fournisseur d'électricité étatique de la RDC devrait théoriquement verser les fonds pour financer ces mesures. Toutefois, les capacités d'action de l'entreprise sont très limitées.

Extraits du : « Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté »

305. Électrification des Centres Urbains et les Exportations. Les actions portent sur : (i) la réalisation des investissements prioritaires qui consistent, d'une part, à fiabiliser et la réhabilitation des infrastructures existantes, et, d'autre part, à développer de nouvelles infrastructures ; (ii) la promotion du développement du site d'Inga et la construction des réseaux de transport associés en vue de permettre l'exportation de l'électricité excédentaire dans le cadre de la coopération sous-régionale et (iii) la mobilisation, dans le cadre des

organismes régionaux et sous régionaux (NEPAD, UPDEA, SAPP, PEAC, EAPP, NBI, etc.) des fonds nécessaires pour la réalisation des projets régionaux intégrateurs.

306. Électrification rurale. Les actions envisagées sont : (i) l'élaboration d'un programme national d'électrification rurale et la mise en place d'une structure et d'un chronogramme d'exécution ; (ii) le développement de l'utilisation d'autres formes d'énergies primaires alternatives pour la production de l'électricité (énergies nouvelles et renouvelables, solaires, éoliennes, biogaz) ; (iii) l'accélération de la mise en oeuvre des réformes institutionnelles du sous secteur notamment par les activités suivantes : (a) finalisation des études en cours sur le sujet des réformes institutionnelles (COPIREP et étude sur le financement du PMURR) ; (b) promulgation du Code d'Électricité et ses Normes ; (c) renforcement du recours au partenariat public – privé pour la réalisation de certains projets ; (d) renforcement de l'exigence de la bonne gouvernance dans la gestion des intervenants publics et privés et (iv) création des coopératives de l'énergie en milieux ruraux et semi urbains ; (v) améliorer la gestion technico-commerciale grâce à des contrats programmes et de performances basés sur des objectifs d'autofinancement et de développement adaptés à ceux de l'Objectif du Millénaire pour le Développement.

Source : RDC 2006: 75-76

3.3 La SNEL

La Société nationale d'électricité, « SNEL », a reçu son mandat de l'État en 1970 et est devenue la seule responsable de l'approvisionnement en électricité du pays en 1979, après l'absorption de plusieurs entreprises étatiques. Bien que le secteur de l'électricité ait été ouvert aux entreprises privées produisant de l'électricité pour leurs propres buts commerciaux en 1994, la SNEL reste à ce jour la seule responsable pour la desserte d'électricité publique, régie par la loi-cadre sur les entreprises publiques et l'ordonnance 78/196 du 05 mai 1987 (www.snel.cd/historique). Avec 2 426 MW, l'entreprise génère presque la totalité de la production totale d'électricité de la RDC.

L'entreprise, qui est sous la tutelle du Ministère de l'énergie, est organisée de manière centrale. Les décisions structurelles les plus importantes sont prises par le conseil d'administration constitué de neuf personnes. À l'exception d'un département particulier pour la région de Kinshasa, le reste du pays est géré de manière uniforme. Avec près de 6 500 employés, l'entreprise souligne sur son site Internet l'assistance en matière sociale et de santé portée à ses salariés ainsi que la bonne formation de ses cadres.

Les sources d'énergie

En raison du grand potentiel de l'énergie hydraulique, la SNEL parie sur les centrales hydroélectriques. Les barrages d'Inga I (351 MW) et d'Inga II (1 424 MW) constituent le pilier de la production de l'électricité. Un tableau de l'année 2003 dénombre par ailleurs 27 petites centrales hydrauliques dotées d'une puissance globale de 800 MW. Une partie considérable des petites centrales n'appartient toutefois pas à la SNEL, mais est gérée par des entreprises locales, comme Kilo-Moto, Sominki et Miba, pour la plupart engagées dans l'extraction de matières premières. Cependant, ces centrales ont toute une capacité de seulement quelques MW (RDC 2003: 10). La construction d'Inga III (3500 MW) et de Grand Inga (40000 MW) est prévue ; grâce à elles, les capacités actuelles pourraient être multipliées (Détails au chapitre 3.4). Dans l'ensemble, le potentiel de production d'énergie hydraulique est estimé à 100000 MW (Banque mondiale 2007b : 1). D'autres sources considèrent qu'il atteint jusqu'à 150000 MW, quantité suffisante pour desservir l'Afrique entière (WEC 2005: 47). L'estimation selon laquelle le pays pourrait, dans des conditions économiquement

favorables, produire près de 419 000 GWh⁹ au lieu des moins de 7 000 GWh actuellement produits chaque année témoigne de l'importance que la RDC pourrait revêtir pour tout le continent (Tableau 11).

Tableau 11 : Potentiel de la force hydraulique en RDC

Capacité potentielle de production :	1 397 000 GWh/an (Afrique entière : 3 892 000 GWh/an)
Capacité techniquement possible :	774 000 GWh/an (Afrique : 1 917 000 GWh/an)
Capacité économiquement avantageuse :	419 000 GWh/an (Afrique : près de 700 000 GWh/an)
Source : WEC 2004: 209	

De graves problèmes internes

Dans une description de projet, la Banque mondiale dénombre une multitude de problèmes dont souffre la SNEL. A côté des installations techniques qui sont, comme on l'a mentionné plus haut, vétustes, on constate d'autres difficultés, notamment, des lacunes de gestion d'entreprise et la mauvaise conduite en matière de paiement. Seulement 55 % des factures de l'année 2005, d'une valeur de 174 millions de dollars US, ont été soldées. Ce sont particulièrement des clients privés, des institutions gouvernementales et des entreprises étatiques qui ne paient souvent pas leurs factures. Seules les factures d'électricité exportée et des livraisons aux grandes entreprises minières de Katanga sont généralement payées à temps. En outre, celles-ci sont facturées en dollar US, ce qui, compte tenu de l'inflation du franc congolais, était la seule garantie pour calculer les recettes. En revanche, il a longtemps été impossible d'imposer une hausse des prix aux clients privés, jusqu'à ce que les prix soient augmentés de 50% début 2007 (Banque mondiale 2007b: 5-6, 19, Tableau 12).

Tableau 12: Consommation d'électricité et tarifs

(US Cent/kWh)	de clients	consommée	Prix	Nombre	Part
Électricité haute tension pour clients industriels			2,8	20	45 %
Moyenne tension pour clients industriels			7,3	1 300	15 %
Basse tension pour des buts commerciaux			11,6	Basse tension au total:	
Basse tension pour clients privés			1,2	400 000	40 %
Clients privés depuis la hausse des prix en 2007			1,7		
Source : Banque mondiale 2007b: 6					

Cependant, la SNEL ne souffre pas seulement du mauvais comportement de paiement de ses clients et de leur faible capacité de paiement. L'entreprise a par ailleurs des dettes élevées et ne peut ainsi pas contracter des crédits sur le marché international (Table Ronde 2006: 6).

La Banque mondiale donne de l'argent

La Banque mondiale a approuvé une aide financière de 292,7 millions de dollars US pour l'expansion du réseau d'électricité congolais au printemps 2007. D'autres pourvoyeurs de fonds, notamment la Banque Africaine du Développement, ont augmenté la somme à 500 millions de dollars US. Une partie de l'argent est destinée à la rénovation d'Inga I et Inga II. Leur puissance doit augmenter de 700 MW à 1 300 MW. Par ailleurs, on prévoit la construction d'une nouvelle ligne électrique entre les barrages et Kinshasa ainsi que

⁹Calcul de la puissance : une journée a 24 heures, une année 365 jours. Ceci équivaut à 8760 heures par an. Si une centrale dotée d'une capacité d'1 mégawatt fonctionne sans interruption 8760 heures à pleine puissance, il produit en une année 8760 mégawatheure, abrégé 8760 MWh/an. 1000 MWh/an équivalent 1 gigawatheure par an (GWh/an).

l'expansion du réseau à Kinshasa. Au total, ce sont 50 000 nouveaux raccordements au réseau électrique qui doivent être réalisés (Banque mondiale 2007b: 8-12).

Le problème principal désigné par la Banque mondiale en ce qui concerne le marché de l'électricité congolais n'est pas le potentiel de production mais le manque d'infrastructures. Depuis les années 1990, les installations techniques sont délabrées en raison des vols, des conditions de sécurité, des conséquences de la guerre et du manque d'entretien. Sans une notable amélioration de la capacité de fonctionnement de la SNEL, un changement de la situation n'est pas en vue. Selon les prévisions, les besoins en électricité augmenteront de 7% par an dans les cinq prochaines années. Ceux-ci augmenteraient toutefois beaucoup plus vite, si l'expansion du réseau de distribution accélérât (Banque mondiale 2007b: 3-4).

La Banque mondiale concède que son financement se concentre sur Kinshasa et ainsi sur une petite région de la RDC déjà mieux desservie que le reste du pays. On justifie ceci par les difficultés institutionnelles du pays. Cette approche restreinte est considérée nécessaire en raison des capacités limitées (Banque mondiale 2007b: 12). Ces difficultés pourraient également être à l'origine de la longue durée du projet, prévu pour 5 ans (2008 à 2013).

Un avenir ouvert

Il reste à attendre si la SNEL sera à l'avenir plus capable de se financer par ses propres moyens. Dans ce contexte, on peut se demander si le gros des clients privés sera plus en mesure de payer des prix élevés. Toutefois, au moins les entreprises et clients étatiques devraient solder leurs factures, afin de pouvoir financer la mise en place de nouvelles capacités.

Dans quelle mesure l'influence politique empêche des efforts de réforme reste vague. La question selon laquelle le licenciement de cadres de la SNEL, au printemps 2007, aurait ouvert la voie à des réformes ou aurait seulement fourni aux proches du président Kabila des postes lucratifs, est controversée (Oloro 2007)

L'avenir brumeux de la compagnie complique encore la réforme de la SNEL. Le groupe sud-africain Eskom aurait proposé d'acheter la SNEL. Ainsi, l'essentiel de l'expansion de l'énergie hydraulique deviendrait également un projet sud-africain. C'est pourquoi les Congolais craignent que leurs ressources soient bradées (Johnson 2006). De plus, la rumeur court que des entreprises chinoises pourraient acquérir la SNEL.

3.4 Inga : une source d'énergie pour l'Afrique ?

Les centrales hydroélectriques Inga I et Inga II se trouvent proches des rapides d'Inga du Congo. À cet endroit coulent dans le lit du fleuve 42 000 mètres cubes d'eau par seconde (m^3/s) en moyenne par an. La quantité d'eau la plus faible jamais enregistrée était de 21 500 m^3/s ; en règle générale, il n'y a pas moins de 30 000 m^3/s . Durant la saison des pluies coulent en moyenne près de 60 000 m^3/s (SNEL 1999: 3).

Il y a des décennies déjà que la combinaison de cette importante quantité d'eau et de la pente naturelle du fleuve a éveillé l'espoir de produire une grande quantité d'énergie. Des études ont été réalisées et des fournisseurs d'électricité de la région se sont associés.

Inga III

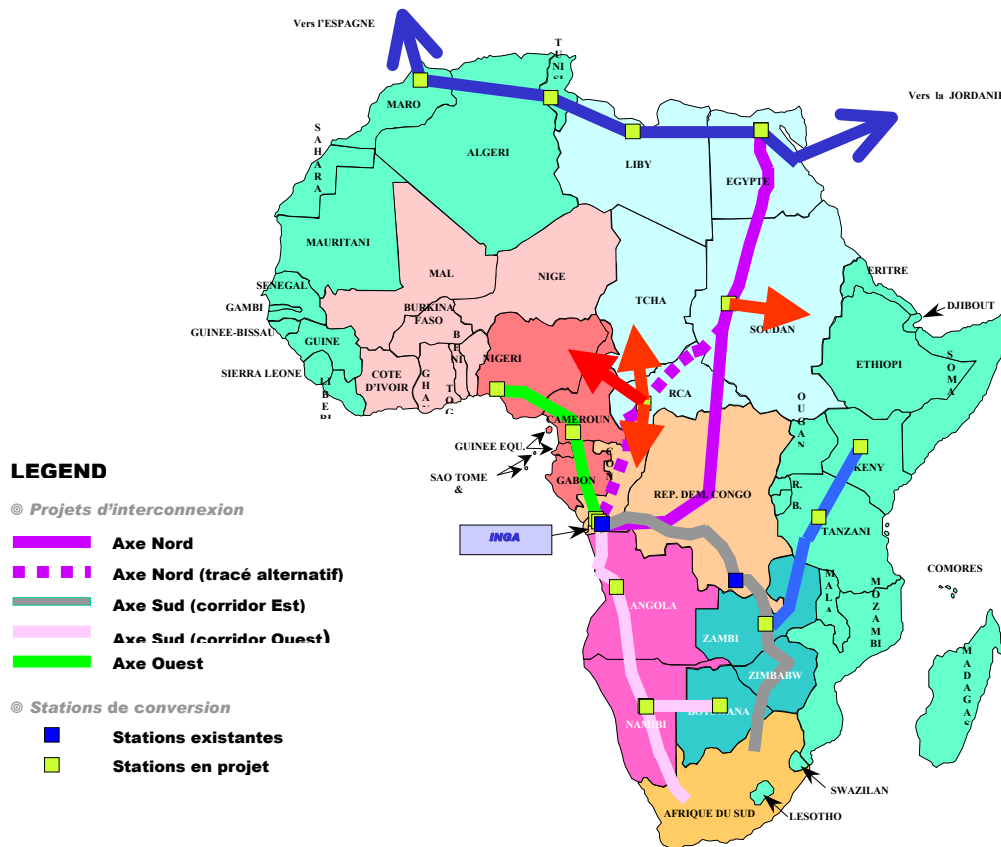
On discute actuellement de la possibilité de la construction d'un nouveau barrage sur lequel on pourrait installer des turbines d'une puissance de 3 500 MW. Par ailleurs, le projet « Grand Inga » qui pourrait permettre de générer 40 000 MW supplémentaires reste en suspens. Pour la réalisation d'Inga III, cinq producteurs d'énergie de la région ont fondé un joint-venture sous le nom de Westcor :

- Botswana Power Corporation (Botswana),
- Electricidade de Mozambique (Mozambique),

- Empresa Nacional de Electricidade (Angola),
- Eskom (Afrique du Sud),
- NAMPOWER (Namibie) et
- SNEL (République démocratique du Congo).

Ensemble, ils veulent construire Inga III ainsi que des lignes électriques jusqu'en Afrique du Sud. Le but du projet est l'exportation de l'électricité produite vers le sud de l'Afrique, principalement en Afrique du Sud (Hütz-Adams/Gecks 2004: 18-24).

LES AUTOROUTES DE L'ÉNERGIE AU DÉPART D'INGA



Source : Senghi 2006

Au côté des producteurs d'énergie sous le nom de Westcor, ABB (Suède), E.ON (Allemagne), EDF (France), Union Fenosa (Espagne) et SNC-Lavalin (Canada) participent également au projet (Wachter 2007). Au milieu de l'année 2007, l'Afrique du Sud a alloué des fonds pour la réalisation d'études sur la faisabilité d'Inga III (People's Daily Online, 19.6.2007). D'après les prévisions pour les prochaines années, l'Afrique du Sud se trouvera dans une impasse en ce qui concerne son approvisionnement en électricité. C'est pourquoi le gouvernement a grand intérêt à en importer à bon marché. Toutefois, même dans les prévisions optimistes, Inga III ne devrait pas être reliée au réseau avant 2012 (Johnson 2006).

Grand Inga

Les délais pour la planification de Grand Inga sont encore plus longs. La force vive du projet est l'entreprise sud-africaine Eskom, dont la puissance sur le marché domine le secteur de l'électricité de toute la région. Une partie du projet consiste en une association de lignes qui

pourrait approvisionner l'Afrique entière. En outre, on prévoit la construction d'une ligne vers l'Égypte qui pourrait raccorder à la ligne circulaire autour de la Méditerranée pour pouvoir vendre de l'électricité en Europe (Hütz-Adams/Gecks 2004). Eskom négocie avec les exploitants du barrage des Trois-Gorges en Chine leur coopération sur le site de Grand Inga (Handelsblatt Online, 15.3.2007). On estime les coûts pour Grand Inga à près de 80 milliards de dollars US. Même en cas d'une réalisation dans les délais des étapes de mise en œuvre de ce projet gigantesque convenues lors de la conférence internationale du Conseil Mondial de l'Énergie en mars 2007, la décision finale concernant la construction de Grand Inga ne devrait pas être prise avant 2014 (WEC 2007).

Face aux revendications, toujours insatisfaites de la population habitant près du site, datant de l'époque de construction d'Inga I et II dans les années 1970, se forme une opposition ; d'après le projet actuel, il faudrait en effet déplacer 8000 personnes pour la construction de Grand Inga (Wachter 2007).

Qui achète l'électricité?

L'exportation d'électricité pourrait permettre d'obtenir des ressources afin de développer l'approvisionnement de la population congolaise. Toutefois, les importants investissements nécessaires pour l'aménagement des grandes centrales comme Inga présentent des risques élevés, et ce pas seulement en raison de la situation toujours instable en RDC même. Reste également à savoir comment se développeront les clients potentiels. Le Nigeria, possible acheteur en gros dans le voisinage immédiat, est politiquement instable et il n'est pas sûr si le développement économique transformera véritablement le pays en un grand client d'importations d'électricité.

Le Zimbabwe témoigne du fait que les bons clients d'aujourd'hui peuvent être perdus dans quelques années seulement. D'après la presse, la SNEL aurait interrompu ses livraisons d'électricité au Zimbabwe début juin 2007, suite à des factures impayées (Reuters Online, 12.6.2007). Bien que cette information ait été démentie au Zimbabwe, ceci démontre toutefois les risques de l'exportation d'électricité.

Par ailleurs, ce que fait la concurrence reste vague : le groupe sud-africain Eskom ne peut attendre jusqu'à ce qu'Inga soit terminé. L'entreprise a annoncé des investissements pour l'expansion de la production de l'électricité, notamment la construction de centrales nucléaires, et des réseaux d'une valeur de 20 milliards de dollars US entre 2007 et 2012 (Mail & Guardian Online, 15.6.2007).

Le Nigeria, souvent cité en tant que deuxième acheteur en gros potentiel, prévoit la construction de grandes centrales afin de garantir son propre approvisionnement. Des nouvelles similaires se font écho dans toute la région. Un relevé de l'année 2005 dénombre des centrales planifiées en Afrique sub-saharienne (sauf Afrique du Sud) ayant une capacité de 20.000 MW (WEC 2005a: 17). Dès lors, de nombreux autres projets ont été lancés : de grands gisements de charbon doivent être exploités au Mozambique et au Botswana, une grande centrale de gaz est près d'être achevée en Namibie, la découverte de nouveaux puits de pétrole et de gaz dans d'autres pays offre la possibilité de faire fonctionner d'autres centrales. Suite à l'entrée en scène de la Chine, qui propose à la fois un financement à taux réduits et la construction bon marché de centrales, le marché a connu de nouveaux mouvements.

La construction de nombreuses nouvelles centrales pourrait entraîner une baisse des prix de l'électricité et ainsi la réduction des profits potentiels des entreprises gérant les centrales. Étant donné la faible demande en RDC, le pays serait dans un proche avenir contraint d'exporter une grande partie de l'énergie produite au Grand Inga et pourrait se retrouver dans une mauvaise situation pour négocier les prix, si bien que ce seraient les acheteurs qui les détermineraient.

Même l'intensification du débat sur le climat et la bourse du carbone globale en projet ne permettent pas de conclure à des avantages automatiques de la RDC. Le potentiel entier de

l'Afrique sub-saharienne en électricité d'origine hydraulique est estimé à plus de 230 000 MW, notamment 100 000 MW en RDC (El-Gazzar 2007). Bien qu'on puisse en déduire que la RDC pourrait garantir une grande partie de l'approvisionnement du continent, il s'avère toutefois que les autres États ont également de grands potentiels à exploiter.

L'expansion d'Inga est-elle réaliste?

Les projets ne pourront être réalisés que si la situation politique dans le pays et dans la région se stabilise et, en raison des longues périodes de construction et des importants investissements, si la perspective existe que la stabilisation pourra durer des décennies. Eskom ne peut pas renoncer à la construction de nouvelles centrales pour son marché national, dans la mesure où la desserte en énergie pourrait être interrompue par la reprise de la guerre en RDC. Ceci est encore plus important pour les lignes électriques prévues de Grand Inga jusqu'à l'Europe qui doivent passer à travers des États actuellement très instables. En effet, aucun exploitant d'électricité en Europe n'arrêterait ses propres centrales pour utiliser de l'électricité provenant d'une ligne longue de 5000 km, si ces livraisons ne sont pas absolument sûres.

Le responsable pour le Proche Orient et l'Afrique du producteur électrique français EDF, Henri Boye, doute ainsi de la mise à disposition d'importantes sommes pour la construction d'Inga : « Personne ne leur prêtera de l'argent - ce serait de la folie. »¹⁰ Il fait référence aux expériences négatives avec Inga I et II qui, suite à une mauvaise maintenance, ne fournissent qu'une petite partie de la puissance espérée. « Il n'y a pas d'argent et ils ne font rien »¹¹ (Mail&Guardian Online, 6.7.2007). Des voix critiques comme celle-ci demandent pourquoi, malgré les grandes lacunes dans l'approvisionnement de la population en RDC, on continue à dépenser des millions dans des études de faisabilité pour Grand Inga.

Il est possible que dans quelques années le problème des lignes coûteuses soit contourné grâce aux nouvelles technologies. Une des idées est de produire de l'hydrogène qui serait transportée par des bateaux pétroliers aux stations-service en Europe afin de desservir de nouvelles générations de moteurs (www.Moanda.org). Toutefois, ceci exigerait de nouvelles conceptions qui sont peu liées au projet de lignes électriques débuté dans les années 1970.

3.5 Des besoins énergétiques des entreprises croissants

En RDC, les entreprises peuvent mettre sur pied leur propre desserte en électricité. Les besoins énergétiques des compagnies minières, qui augmentent actuellement leur capacité de façon notable, croîtront nettement dans les prochaines années. Au Katanga seul, opéraient en 2006 neuf entreprises minières et de transformation, sept autres étaient en construction, et neuf en cours d'examen (KfW/BGR 2007: 36-37).

Il est difficile de prévoir exactement les besoins futurs, mais d'après les premières prévisions, il faudra augmenter les capacités de production au moins de 2500 MW :

Bas-Congo: 1200 MW pour BHP-Billiton, 450 MW pour CVRD (Angola), 120 MW pour MagEnergy, d'autres besoins pour l'exploitation de cuivre;

Orientale : 50 MW ;

Les deux provinces du Kasai : 200 MW ;

Région du Kivu : 120 MW ;

Katanga : 524 MW (TFM, Forrest) (Table Ronde 2006: 8-9)

Compte tenu du fait que la commercialisation des métaux exploités au Congo permet de dégager des milliards de chiffres d'affaires, une partie des entreprises investit dans l'approvisionnement en électricité des sites de production. Depuis fin 2005, une série de

¹⁰ Traduit de l'anglais (n. de la trad.)

¹¹ Traduit de l'anglais (n. de la trad.)

contrats a été signée, régulièrement selon le modèle suivant : les entreprises mettent à disposition de l'argent et, dans certains cas, leur savoir-faire ainsi que leur matériel, afin que la SNEL rénove ou élargisse ses réseaux de lignes électriques. Ces services sont payés en livraisons d'électricité. Plusieurs contrats sont d'une valeur de quelques millions de dollars US, trois des transactions, d'un montant de 45,50 et de 60 millions de dollars US, sont beaucoup plus importantes (Tableau 13).

Tableau 13 Contrats de la SNEL avec des compagnies minières

Compagnie minière	Total (millions de \$ US)
Ruashi Mining (12.2005)	1,98
Ruashi Mining/AMCK (8.2006)	14,3
Tenke Fungurume Mining (9.2006)	45
Copper Cobalt Corporation (7.2006)	4
Enterprise Generale Malta Forest (10.2006)	60
Congo Metal (12.2006)	1
DRC Copper Cobalt Project (12.2006)	50
Sotrafer, Teal Metals & Congo Engineering (12.2006)	6,87
Frontier (12.2006)	?
Anvil-Mining & AMCK (11.2006)	1,25

Source : RDC – Ministère des Finances 2007

3.6 Possibilité d'expansion de structures décentralisées

Face aux énormes problèmes de la SNEL, l'amélioration de l'approvisionnement en électricité de la population de la RDC pourrait résider dans l'engagement renforcé d'entreprises privées. Mais la mise en place des infrastructures nécessaires nécessiterait des engagements de capitaux à long terme, ce qui effraie beaucoup d'entrepreneurs (PNUD 2004: 39). Compte tenu de la situation politique incertaine, il est peu probable que des entrepreneurs privés, à l'exception des compagnies minières desservant leurs propres installations, investissent des sommes importantes dans l'approvisionnement de l'électricité congolais. Les expériences menées dans d'autres pays ont d'ailleurs montré que les investissements réalisés en vertu de simples critères de rentabilité ne servent régulièrement pas l'approvisionnement des petits consommateurs. En témoigne également la discussion autour d'Inga III et de Grand Inga. Dans ce contexte, on parle de possibles investissements d'une valeur plusieurs fois supérieure à la somme prévue pour la desserte décentralisée des habitants de la RDC pendant les prochaines années. Toutefois, l'exportation d'énergie reste la priorité absolue.

Par ailleurs, des voix critiques craignent que la concentration des investissements sur les grands barrages, telle qu'elle est désormais également encouragée par la Banque mondiale, attire aussi les sommes mises à disposition par des États pourvoyeurs de fonds et des banques multinationales. Cela comporte le risque que le financement de micro-sites de production, qui pourraient principalement desservir la population rurale, devienne impossible (Wachter 2007).




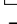


Or, d'après l'expérience du PNUD, ces projets décentralisés sont justement la seule possibilité pour garantir l'approvisionnement d'une population pauvre en grande partie comme celle de la RDC. Les dernières décennies ont prouvé que les investissements dans des grands projets, comme des barrages, servent en général surtout à l'industrie ainsi qu'aux classes moyennes et supérieures qui sont reliées aux réseaux. Les pauvres, particulièrement ceux qui sont disséminés dans les campagnes – et qui constituent le gros de la population congolaise – ne

profitent que très rarement des grandes centrales. C'est pourquoi une grande partie des rapports recommande la construction de petites centrales décentralisées fonctionnant, si possible, à partir d'énergies renouvelables (PNUD 2004: 35-36).

Compte tenu de ses grands fleuves, la RDC est justement prédestinée à la mise en place de petites centrales hydroélectriques. Un tableau de l'année 2006 dénombre 52 aménagements potentiels étudiés, notamment, outre Inga III et Grand Inga, 26 possibles centrales hydrauliques d'une capacité entre 3 et 20 MW, 14 centrales entre 20 - 100 MW et 10 entre 100 - 700 MW. Il faut ajouter plusieurs centaines de chutes d'eau et des rapides sur les fleuves dont l'aptitude pour la production d'électricité n'a pas encore été étudiée (Cifarha 2006).

RESSOURCES HYDROELECTRIQUES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

I. LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

-  Chutes ou rapides
-  Centrales SNEL existantes
-  Centrales privées existantes
-  Principaux aménagements étudiés
-  Villes principales
-  Autres centres importants

Aménagements	M W
01 Inga III	1 700 - 3 500
02 Grand Inga	39 000
03 Zongo II	100
04 Kitona	12
05 Bamba	12
06 Kakobola	6 - 12
07 Ruki	5,3
08 Mobayi II	17,5
09 Lepudungu	3
10 Nepoko	134
11 Bengamisa	15
12 Babeba	20 - 50
13 Tshopo II	17
14 Kisangani	460
15 Wagenia	20 - 50
16 Wanie Rukula	530 - 688
17 Semliki	28
18 Ruwenzori I	6
19 Ruwenzori II	6
20 Kisalala	7,5
21 Muhuma	25
22 Mugomba	40
23 Rutshuru	4
24 Ngingwe	3
25 Binza	5
26 Osso	3
27 Panzi	42
28 Sisi	205
29 Kamanyola	240 - 390
30 Kiliba	15
31 Mwenga	9,5
32 Kamimbi	14
33 Kibombo	13
34 Kitete	21
35 Mwanangoye	46
36 Portes d'Enfer	36
37 Kyimbi II	25,8
38 Piana Mwanga II	8,4
39 Sombwe	186
40 Kiubo	66
41 Nzilo II	90
42 Busanga	224
43 Kalengwe	204
44 Kimimbi/Fuka	153
45 Delporte	5
46 Tshilomba	3
47 Lubilanji II bis	4,2
48 Tshala II	12
49 Gd Katende	18,3 - 36,6
50 Katende/Bombo	10
51 Tshikapa	64 - 128
52 Lukenie	3



Source : Cifarha 2006

Atelier a Kinshasa, le 25 septembre 2007

Il y a plusieurs réponses à la question de qui porte la responsabilité principale de l'approvisionnement en électricité de la population au Congo. Selon un premier avis, la SNEL devait être en position de remplir ses obligations en tant que société compétente. Une autre proposition, plutôt extrême, était de privatiser la SNEL et de créer un approvisionnement en électricité décentralisé. L'atelier s'est rendu compte qu'une des raisons pour laquelle les estimations étaient si différentes, était les expériences dans les différentes régions : Quand l'électricité est coupée à Kinshasa, la SNEL est d'abord compétent en tant que fournisseur. Pourtant l'entreprise ne remplit pas souvent cette obligation. Les exemples suivants ont pu être donnés:

Dans un quartier de Kinshasa le courant fut coupé. Un transformateur électrique défectueux, qui aurait dû être remplacé, était à l'origine de cette coupure. Pendant des semaines rien ne se passa. Puis les habitants envoyèrent un groupe d'adolescents à la centrale de la SNEL, pour y exprimer leur mécontentement. Au cours de discussions avec l'entreprise il s'avéra que deux transformateurs électriques étaient disponibles mais qu'il n'y avait aucun véhicule pour les transporter. Les adolescents retournèrent dans leur quartier, se procurèrent un camion, repartirent à la SNEL et retournèrent finalement dans leur quartier avec les deux électriques et des techniciens. Sans l'engagement de la population et la pression exercée sur la SNEL, le quartier aurait probablement encore longtemps été privé de courant électrique.

A l'Est du pays la situation est encore plus compliquée. Dans la plupart des régions la SNEL n'a aucune infrastructure, et même pas la possibilité de fournir du courant. Si les habitants veulent avoir du courant électrique, ils doivent eux-même entrer en action.

Pour cela, il existe plusieurs possibilités :

Au Kivu, une région du Bénin, les habitants se sont regroupés dans un comité local. Celui-ci a planifié la construction d'une micro centrale hydroélectrique, a organisé l'édification du barrage et l'achat des turbines. Les petits consommateurs potentiels ont fourni une partie des moyens financiers nécessaires, mais la plus grande partie a été financée par la contribution des commerçants locaux. La collectivité et les commerçants décident ensemble du prix du courant électrique et contrôlent la collecte des taxes d'exploitation. Pour cela, il est possible que la population paie une partie des frais aux commerçants sous forme de récoltes.

Dans la région de l'Ituri le groupe minier Kilo Moto, qui fut repris entre-temps par Anglo Gold Ashanti, produit depuis plusieurs années plus d'électricité que les mines d'or n'en ont besoin. Une partie du courant électrique a été revendu à la SNEL. En même temps, l'entreprise vend une partie de l'électricité excédentaire directement à des institutions, des entreprises et des particuliers de la région.

L'œuvre de bienfaisance allemande comme Misereor et EED ont soutenu financièrement une micro centrale hydroélectrique. Celle-ci doit approvisionner en électricité un hôpital et une école. L'espace adjacent peut également être approvisionné en courant électrique.

Ces exemples montrent que des initiatives locales, des commerçants, des églises, et des œuvres de bienfaisance peuvent jouer un rôle important dans la desserte décentralisée en électricité. Mais il n'en résulte pas nécessairement un approvisionnement en électricité. La population se sent beaucoup plus impliquée par une approche locale et est prête à payer ses factures. De plus, les fournisseurs locaux ne couperont pas d'emblée l'électricité en cas de difficultés de paiement des institutions importantes : Qui arrête dans l'immédiat de fournir le courant électrique à un hôpital à cause de factures non réglées alors que lui-même, ses amis ou des membres de sa famille dépendent de cet hôpital ?

On a toutefois évoqué beaucoup de problèmes :

- Qui décide qui sera relié au réseau ?

- Qui décide du passage des réseaux ?
- Qui fixe le prix du courant ?
- Comment de telles initiatives sont encadrées juridiquement ?

La situation législative confuse rend difficile l'engagement privé. Il paraît que la SNEL a essayé, sur le fondement de paragraphes dans les lois congolaises, d'encaisser lui-même les frais de l'approvisionnement en électricité, alors même que l'entreprise n'avait pas contribué à l'approvisionnement local.

Le bilan de l'atelier est le suivant :

Il faut différencier le niveau local et le niveau des provinces de l'approvisionnement national et de l'exportation.

L'implication de la population est essentielle : la transparence, la confiance, et le contrôle sont les piliers de la création d'un approvisionnement en électricité qui parviendra à la population.

Un modèle de coopérations internationales sur le fleuve frontalier Ruzizi

Depuis des décennies, la RDC fournit de l'électricité à la République du Congo. C'est entre autres la métropole Brazzaville qui est desservie à partir des barrages d'Inga. Par ailleurs, l'électricité provenant d'Inga I et Inga II est desservie à travers le Katanga et la Zambie jusqu'au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Les livraisons, assurées par contrat, se portent à 100 MW pour le fournisseur du Zimbabwe ZESA et à 110 MW pour le groupe sud-africain Eskom (Economic Commission for Africa SS 2004: 34-44).

Outre ces projets de grande ampleur, il existe la possibilité d'établir des réseaux régionalement limités. Comme en témoigne le développement au fleuve frontalier Ruzizi, ceci peut également se faire à l'échelle de plusieurs pays. La région frontalière du tripoint de l'est du Congo, du Rwanda et du Burundi est étroitement liée sur le plan économique. Qu'ils soient officiels ou officieux, les flux de commerce dépassent traditionnellement les frontières étatiques. En raison de l'absence de routes vers l'ouest, l'est de la RDC est dans ce contexte beaucoup plus lié à ses voisins de l'est qu'à la capitale Kinshasa. Les échanges économiques ont surmonté les guerres et suggèrent une coopération des pays impliqués, car les voies de commerce et d'exportation ne peuvent pas être réglementées sans celle-ci (Tegera/Johnson 2007).

Une desserte en électricité transfrontalière a été établie il y a des décennies déjà : le fleuve Ruzizi relie le lac Tanganyika au lac Kivu et coule sur la frontière de la RDC avec le Rwanda et le Burundi. Depuis la construction d'un premier barrage sur le fleuve en 1958, on génère de l'électricité dans la région frontalière ; en effet, Ruzizi I est exploité par la SNEL congolaise sur le territoire burundais et dispose d'une capacité de 28 MW. Outre des acheteurs en RDC, la centrale dessert également des régions du Rwanda mais ne génère actuellement moins de la moitié de sa puissance potentielle, soit près de 11 MW fin 2006, en raison de lacunes dans la maintenance.

L'extension de l'approvisionnement en électricité a donné lieu à accord entre les pays voisins : la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) a été fondée en 1976 par un contrat. Dans l'accord, de nombreuses étapes pour la concertation sur la politique économique des trois pays contractants ainsi que pour la facilitation du commerce ont été convenues. Un autre élément central est l'extension commune de la desserte en énergie. En 1989, une nouvelle centrale, Ruzizi II (29 MW), construite par les groupes électriques étatiques de la RDC (SNEL), du Rwanda (Electrogaz) et du Burundi (Regideso) avait pu être mise en service. Dans ce contexte, les trois entreprises ont fondé la « Société Internationale d'Electricité des Pays de Grands Lacs (SINELAC) ». L'acheteur principal de l'électricité est le Rwanda (Doevenspeck 2007: 93).

Après avoir seulement existé sur le papier depuis la moitié des années 1990, on essaie depuis 2004 de rétablir la coopération. Dans ce contexte, les priorités sont l’approvisionnement en énergie et surtout la rénovation de Ruzizi I et Ruzizi II (Doevenspeck 2007: 100).

Dans cette région, même en temps de crise à la fin des années 1990, la desserte en électricité a fonctionné au delà des frontières. Parfois, la SINELAC était ainsi la seule installation de la CEPGL qui fonctionnait. La Communauté internationale s’efforce actuellement d’encourager la renaissance de la CEPGL et ainsi de stabiliser le processus de paix dans la région. Au total, 138 millions de dollars US ont été accordés pour la période de 2006 - 2010, en grande partie par l’UE. Les efforts se portent notamment sur la tentative de conversion de la SINELAC en société qui fonctionne complètement. Pour la rénovation de Ruzizi II, l’UE et ses États membres ont mis 5,33 millions de dollars US à disposition pour la période 2006 - 2010 (International Conference on the Great Lakes Region 2006: 10 et 18). L’élargissement de l’association avec l’Uganda représenterait une possibilité supplémentaire pour l’extension de la coopération régionale. Une union pourrait être établie qui, à travers l’Ouganda, coopérerait avec le Bassin d’électricité est-africain (East African Power Pool).

Des risques budgétaires

Il faut attendre de voir si la SNEL sera en mesure d’honorer ses obligations de livraison prises avec des entreprises et des clients privés. Si le groupe ne peut pas payer les crédits contractés auprès des groupes miniers par des livraisons, de nouvelles dettes viendront s’y ajouter pour lesquelles le gouvernement devra finalement payer.

Ce dernier se trouve d’ores et déjà devant des tâches qui ne peuvent pas être résolues avec le budget actuel. D’après des estimations des Nations Unies, il faudrait des investissements s’élevant à près de 10 milliards de dollars US afin de relier 10 millions de personnes au réseau et de générer l’énergie nécessaire pour leurs besoins (PNUD 2004: 65). Compte tenu du fait que plus de 50 millions de personnes ne sont pas encore reliées au réseau en RDC et que la population croît, il faudrait réaliser pendant de nombreuses années des investissements dans le réseau électrique d’une somme largement supérieure au budget actuel de l’État.

Un relevé réaliste des coûts pour le raccordement de grandes parties de la population congolaise au réseau électrique n’est actuellement pas disponible. D’après des évaluations, il faudrait brancher 80 000 lieux au réseau. Jusqu’à présent seuls quelques centaines d’entre eux disposent d’un tel branchement, 775 devraient suivre d’ici 2015 (Table Ronde 2006: 8). Les coûts des raccordements de ces 775 centres à eux seuls – notamment l’extension de l’approvisionnement dans la région de Kinshasa – sont estimés à 3,765 milliards de dollars US (Senghi 2006: 6).

Pour la réalisation des projets, le gouvernement semble prêt à contracter d’importants nouveaux crédits. Tandis que l’annulation d’anciennes obligations fait l’objet de discussions, des contrats, qui sont financés par des crédits, avec des fournisseurs chinois ont été conclus : En décembre 2006, la SNEL a signé un contrat avec la China National Machinery and Equipment Import and Export Corporation (CMEC). Celle-ci doit réparer les lignes électriques et livrer l’équipement afin de mieux approvisionner la capitale Kinshasa avec l’électricité des barrages d’Inga. Le contrat d’une durée de 24 mois dispose d’un volume de 604 millions de dollars US. La SNEL devra payer 15% de la somme. Afin de recevoir le reste de la somme, la CMEC met en place des contacts avec le gouvernement chinois qui devrait octroyer un crédit.

Un contrat signer en janvier 2007 avec la China National Electric Wire and Cable Import/Export Corporation (CCC) fait l’objet d’une construction similaire. L’entreprise construit des lignes électriques et doit ériger des centrales hydroélectriques à Kakobola (6

MW), Nepoko (9 MW), Kisalala (7,5 MW), Lukenie (3 MW) Tshilomba et Katende Bombo (respectivement 10 MW). En outre, des installations existantes doivent être réparées. Le volume des paiements s'élève à 304 millions de dollars US, pour lesquels de nouveaux crédits doivent être organisés (RDC – Ministère des Finances 2007).

3.10. Des défis de gouvernance

La population et l'industrie comptent sur des progrès dans l'approvisionnement en électricité, mais ni la SNEL ni le gouvernement de la RDC ne disposent des fonds nécessaires pour les initier. Ainsi le gouvernement dépend toujours de crédits extérieurs, souvent étroitement liés à leurs propres intérêts (de livraison). Par ailleurs, le financement se concentre en règle générale sur des projets de grande ampleur et non sur l'approvisionnement de larges surfaces. C'est pourquoi les organismes responsables au gouvernement et à la SNEL devraient établir une vaste stratégie sur l'avenir de l'approvisionnement en électricité qui prendrait les besoins de la population comme point central pour la planification de l'approvisionnement.

Pour l'heure, une telle stratégie, au delà des objectifs généraux d'approvisionnement, n'existe cependant pas encore. Les rumeurs concernant la vente de la SNEL démontrent le manque de conception du gouvernement. Ceci est par ailleurs prouvé par l'absence d'un projet concret pour la mise en place de structures régionales d'une desserte en électricité. Étant donné la grandeur du pays et ses mauvaises infrastructures de transport, il est impossible d'éviter de planifier de manière décentralisée, de créer des organismes de gouvernement indépendants et de répartir de façon claire les responsabilités à l'intérieur de la SNEL.

Des structures régionales pour les autorités gouvernementales tout comme pour le fournisseur SNEL constituent par ailleurs les conditions pour une implication croissante de la population dans l'organisation du futur approvisionnement électrique. Celle-ci a besoin d'indications plus précises sur les possibilités de production d'électricité existantes dans les régions et sur les coûts nécessaires à leur extension. Seule une telle transparence permet la participation des personnes concernées à la décision de leurs intérêts. Des lignes électriques aériennes, très coûteuses, menant aux mines des multinationales sont certes une condition pour leurs activités. Mais si de ce fait les ressources présentes sont épuisées, si bien qu'il n'y a ni les fonds ni l'énergie pour des hôpitaux, des écoles, des centrales hydroélectriques, des petits consommateurs etc., cela aura des conséquences profondes sur la vie des personnes.

Recommandations

Les besoins pour l'extension de la production d'électricité et des réseaux de distribution sont évidents. La population et les acteurs économiques attendent du gouvernement qu'il agisse vite. Cependant, celui-ci se trouve devant d'énormes problèmes à plusieurs niveaux.

Améliorer la gouvernance

La stabilisation du pays et l'amélioration de la gouvernance sont des conditions pour l'extension de l'approvisionnement. Sans une amélioration de la sécurité, il sera impossible de protéger les installations et les réseaux d'électricité existants et d'investir dans de nouvelles installations. Par ailleurs, il est nécessaire d'établir des structures de gouvernement transparentes et couvrant l'ensemble du pays afin de garantir une base pour le fonctionnement de la production d'électricité.

Une autre étape centrale est l'amélioration du comportement de paiement des institutions et entreprises étatiques. Tant que celles-ci ne paieront pas une grande partie de leurs factures d'électricité, la construction de structures d'approvisionnement rentable restera impossible.

Des compétences clairement définies dans les ministères

Le gouvernement doit présenter un plan détaillé réglant les compétences pour l'extension de l'approvisionnement en électricité. C'est la seule manière d'éviter que différents organismes gouvernementaux, des pourvoyeurs de fonds internationaux et des entreprises privées agissent parallèlement sans s'accorder sur leurs projets respectifs.

Assurer les perspectives de la SNEL

Afin de pouvoir faire face à ses devoirs, le groupe étatique d'électricité SNEL a besoin de perspectives sûres. Des rumeurs sur la vente à un groupe d'électricité étranger rendent difficile tout autre projet et empêchent les investissements. Une décision ferme sur l'avenir de l'entreprise constituerait un premier pas vers de telles perspectives.

Décentralisation

Compte tenu des infrastructures lacunaires et des grandes distances en RDC, le gouvernement ainsi que la direction de l'entreprise SNEL ont de grandes difficultés à gérer la desserte en électricité de tout le pays de manière centralisée. C'est pourquoi on prévoit le développement d'un projet de décentralisation de l'approvisionnement électrique. Un tel projet devrait partager sans équivoque la responsabilité politique entre les régions et le gouvernement central. De plus, il faudrait fixer dans la loi les droits et les obligations de la SNEL ou d'autres producteurs d'électricité.

Élaborer des concepts transfrontaliers

Des coopérations avec les pays voisins, comme le démontre l'expérience menée à Ruzizi, pourraient nettement améliorer la desserte électrique en RDC. C'est pourquoi on devrait élaborer de concepts transfrontaliers dans les régions frontalières. Au delà des aspects économiques, la consolidation de la coopération pourrait contribuer à une amélioration des relations entre les États voisins.

Former des artisans

L'énorme manque d'artisans rend l'aménagement du secteur de l'énergie plus difficile. C'est pourquoi le gouvernement devrait mettre en place des projets ciblés dans les universités afin d'encourager la formation d'artisans, d'ingénieurs et de techniciens.

Pétrole, gaz et charbon

« Un différend oppose la société civile de l'Ituri au ministre congolais du pétrole à propos d'un contrat portant sur l'exploitation de pétrole, conclu entre le gouvernement congolais et la société irlandaise Tullow Oil, il y a deux ans. La société civile exige que le contrat soit reconsidéré, car la population n'avait pas été consultée comme prévu avant la signature. »
kongo-kinshasa.de, 11.7.2007

La mise en exploitation de nouveaux gisements de pétrole et de gaz pourrait constituer une alternative à la production d'électricité d'origine hydraulique et également diminuer, à moyen terme, les dépenses d'importation de carburants et de produits chimiques. L'exportation de pétrole pourrait par ailleurs augmenter les recettes de l'État de façon considérable.

Le pétrole

La mise en exploitation des gisements de pétrole et leur utilisation pourraient constituer une source d'énergie importante pour la RDC. D'après les connaissances actuelles, les réserves de pétrole ne sont toutefois pas aussi importantes que le gouvernement l'avait espéré. Les gisements de pétrole avérés de la RDC sont relativement limités par rapport à ceux des pays voisins. Le Conseil mondial de l'énergie évalue les gisements à 187 millions de barils (Nigeria : 31 506 millions, Angola : 8 900 millions, Kongo-Brazzaville : 1 506 millions de barils). La présence de réserves notables de gaz n'a pas été prouvée (WEC 2004: 43). Le gouvernement prévoit la création de conditions générales garantissant l'extension de la recherche de ressources d'énergie fonctionnant à partir d'hydrocarbure (charbon, gaz, pétrole) (RDC 2007: 49).

Toutefois, le pays est exportateur du pétrole : tandis que la production atteignait à entre 20 000 et 24 000 barils de pétrole par jour (2005), la consommation demeurait avec 2 000 barils à un niveau extrêmement bas (KfW/BGR 2007: 26 et 32, WEC 2004: 48 et 51). La mise en service complète de l'unique raffinerie de pétrole du pays, située à proximité du port de Matadi, ne signifierait toutefois pas automatiquement que la RDC pourrait limiter l'exportation de pétrole brut et développer l'approvisionnement de sa propre population. En effet, la raffinerie, dotée d'une capacité de 15 000 barils par jour, qui est actuellement loin de pouvoir être exploitée dans toute sa puissance, ne permet que la transformation de pétrole relativement léger, lequel n'est pour l'heure pas exploité en RDC. C'est pourquoi elle est exploitée grâce à des importations en provenance du Nigeria (Johnson 2004 : 7).

Actuellement, les recettes issues du commerce du pétrole représentent près de 20 % du budget de la RDC. Le gouvernement reconsidère les contrats déjà conclus qui le cas échéant seront révisés au profit du Congo. Par ailleurs, il compte sur des recettes croissantes grâce à l'exploitation de nouveaux gisements. Les entreprises d'extraction renforcent leur activité : L'entreprise brésilienne « High Resolution Technology Petroleum » entreprend de cartographier de grandes régions en forêt tropicale dans lesquelles on suppose la présence de gisements de pétrole (Bloomberg Online, 3.7.2007). On suppose la présence de gisements de pétrole dans la région frontalière avec l'Ouganda (Wachter 2007a). On recherche également intensivement des gisements de pétrole à proximité de la côte de la RDC.

Des conflits frontaliers menaçants

En Ouganda, des gisements de pétrole situés le long de la frontière avec la RDC sont actuellement exploités. Au début des années 1990, l'ex-Zaïre et l'Ouganda avaient signé des contrats prévoyant une exploitation commune des gisements de pétrole proches de la frontière. Dès 2002, la recherche de gisements a cependant accentué les conflits armés dans la région frontalière. Étant donné que les intérêts des groupes rebelles congolais ainsi que de

leurs soutiens des pays voisins et du gouvernement de Kinshasa différaient, les gisements de pétrole risquaient de renforcer encore la situation de guerre (Johnson 2004: 19-31).

Les années suivantes, la prospection de champs pétroliers en Ouganda a été poursuivie. Les entreprises impliquées sont la société anglaise Heritage Oil (qui est étroitement liée à une entreprise de mercenaires) et la société irlandaise Tullow Oil. D'après des estimations, il y aurait l'équivalent d'un milliard de barils de pétrole dans les régions prospectées, dont l'exploitation doit débuter en 2009.

La Heritage Oil et la Tullow Oil disposent également de droits d'exploitation dans la région frontalière de la RDC. Une prospection intensive n'y a cependant pas été possible en raison de la situation sécuritaire tendue dans la région de l'Ituri et des mauvaises infrastructures.

Lorsque la Heritage Oil a poursuivi en août 2007 la prospection dans le lac Albert, des fusillades avec les forces congolaises ont eu lieu et plusieurs personnes ont été tuées. La Heritage et les autorités ougandaises ont indiqué que les recherches avaient eu lieu sur le territoire ougandais, tandis que les autorités congolaises ont affirmé que des ingénieurs et leurs gardiens armés étaient entrés sur le territoire congolais. Les troupes de la RDC occupent une île disputée, le ministre ougandais de l'Énergie menace de procéder à des attaques aériennes et des menaces de guerre ont été faites.

Compte tenu des tensions, on ne sait pas si et quand les champs de pétrole présumés en RDC pourront être mis en exploitation. Celle-ci est impossible sans un accord avec l'Ouganda, car l'absence d'infrastructures de transport en RDC rend nécessaire la coopération avec le pays voisin. La RDC dépend également de cette coopération pour l'exportation du pétrole dans la mesure où le transport le plus efficace devrait se faire par un pipeline vers Mombasa.

À la suite des combats au lac Albert, la Tullow Oil a été menacée d'un retrait de ses droits d'exploitation dans l'est de la RDC. Dans le cadre d'une reconsidération de tous les contrats d'exploitation de matières premières conclus les dernières années, une commission gouvernementale a jugé qu'il y avait eu des irrégularités lors de la distribution des droits d'exploitation (Bloomberg Online, 17.8.2007).

Les bases toujours présentes de groupes rebelles ougandais en RDC attisent le conflit. Le gouvernement de Kampala reproche à Kinshasa de ne pas combattre efficacement ces groupes, voire de les soutenir. On spéculait par ailleurs sur une alliance de la RDC avec le Soudan, ce qui est ressenti comme une menace en Ouganda.

D'autres conflits pour le pétrole pourraient éclater à proximité de la côte de la RDC. En été 2007, plusieurs groupes pétroliers multinationaux, dont Chevron et Total, y ont indiqué la présence de pétrole sous le fond de la mer dans la région située au nord du fleuve Congo. Cette région appartient à l'Angola. On ne connaît pas l'étendue de ces gisements et on ne sait pas s'ils atteignent le territoire congolais. Ceci pourrait causer des problèmes sérieux dans la coopération du gouvernement Kabila avec ses alliés politiques et militaires proches en Angola.

Des discussions sont en cours avec le gouvernement angolais à propos du tracé des frontières. Le but de ces discussions est un accord qui attribue à la RDC des zones d'exploitation plus larges sur la côte atlantique (People's Daily Online, 21.8.2007).

Le méthane

Le lac Kivu contient de grandes quantités de gaz méthane. Des experts craignent que ces gaz explosent et entraînent la libération des fortes quantités de dioxyde de carbone également contenues dans le lac. Celle-ci pourrait à son tour causer la mort par asphyxie des habitants de la région du lac. Des experts, notamment des entreprises allemandes, projettent d'extraire le gaz méthane du lac pour faire fonctionner une centrale au gaz qui pourrait approvisionner toute la région en électricité.

D'après les évaluations, les quantités de gaz suffiraient pour faire fonctionner une centrale d'une puissance de jusqu'à 700 MW. En même temps, la baisse de la pression devrait réduire

le risque d'explosion. Il y a déjà eu des projets - modèles à une échelle beaucoup plus petite (Johnson 2007: 92-93, Doevenspeck 2007: 91-106).

Il est établi que le lac appartient pour moitié au Congo et pour moitié au Rwanda. Un accord conclu dans les années 1970 stipule que le gaz appartient respectivement pour moitié à chacun des États situés sur le lac et que son exploitation doit être commune. Les concepts d'exploitation devraient ainsi être élaborés ensemble afin de prévenir des dissensions. En mars 2007, les gouvernements du Rwanda et du Congo ont signé un accord dans lequel l'accent est mis sur la coopération (Johnson 2007: 93).

Pourtant, des problèmes se font jour : étant donné que les projets d'exploitation de méthane sont beaucoup plus avancés au Rwanda qu'en RDC, la construction d'une centrale pourrait commencer dans peu de temps, et ainsi la consommation du méthane également. En RDC, on ne peut pas encore prévoir quand l'exploitation pourra débiter. Les dangers de l'exploitation sont également sujets de désaccord.

Certains experts avertissent par ailleurs que l'extraction inappropriée des gisements de méthane pourrait conduire à la catastrophe qui à l'origine devait être évitée. Ce risque concerne les habitants des deux rives du lac. Ces problèmes pourraient accentuer les tensions déjà présentes entre les gouvernements du Congo et du Rwanda. D'autre part, une exploitation commune des ressources selon le modèle du Ruzizi pourrait toutefois également avoir lieu.

Le charbon

On estime les réserves de charbon en RDC à 720 millions de tonnes (Allemagne : 183 millions de tonnes), dont 88 millions de tonnes de charbon dur. Une grande partie des gisements de charbon se concentre sur le Katanga. Le charbon pourrait ainsi contribuer à une grande partie de l'approvisionnement en énergie. Cependant, les gisements n'ont jusqu'à présent été mis en exploitation que de façon très réduite (Exploitation : près de 110 000 tonnes par an), car la production d'énergie d'origine hydraulique était moins coûteuse (KfW/BGR 2007: 26 et 32).

Il n'y a toujours pas de stratégie concernant l'utilisation de cette source de l'énergie polluante qu'est le charbon. Compte tenu des potentiels d'énergie hydraulique, une réflexion sur les alternatives serait nécessaire avant une exploitation accrue des gisements de charbon.

Recommandations

L'utilisation renforcée de pétrole, de méthane et de charbon pourraient contribuer à l'amélioration de l'approvisionnement en énergie en RDC, mais, en même temps, elle porte en elle le risque de tensions renforcées à l'intérieur du pays et attise les conflits avec les pays voisins.

Améliorer la gouvernance

La stabilisation du pays et l'amélioration de la gouvernance constituent des conditions pour l'utilisation accrue de pétrole, de méthane et de charbon. Les investissements élevés qui sont nécessaires ne seront réalisés que si la sécurité s'améliore nettement, particulièrement dans l'est du pays. Par ailleurs, il est nécessaire d'établir des structures de gouvernement transparentes et couvrant l'ensemble du pays afin de surveiller et de fiscaliser l'exploitation des richesses minières qui entraîne des risques environnementaux considérables.

Des compétences clairement définies et une transparence dans les ministères

Le gouvernement doit présenter un plan détaillé réglant les compétences pour l'extension de l'exploitation de pétrole, de méthane et de charbon. Compte tenu de l'importance potentielle du chiffre d'affaires dans ce domaine et de la portée qu'a, aujourd'hui déjà, l'exploitation de

pétrole dans le budget du pays, la transparence des flux de paiement doit être une priorité absolue. C'est pourquoi les recettes devraient être surveillées dans le cadre des stratégies EITI (Extractive Industries Transparency Initiative).

Des risques environnementaux

En raison de considérations écologiques, il faut préférer l'électricité issue de l'énergie hydraulique qui ne suscite pas d'émissions à l'utilisation de combustibles basés sur les hydrocarbures. Ceci devrait être pris en compte dans la réflexion sur la gestion d'investissements auxquels l'État participe.

Participation de la population

Dans les régions d'exploitation de pétrole et de charbon ainsi qu'au lac Kivu, la population est directement touchée par les effets écologiques et économiques des sites de production. C'est pourquoi elle devrait participer à la planification dès le début. Il en est de même de la décision de l'utilisation des recettes.

Élaborer des concepts transfrontaliers

Une partie considérable des gisements de pétrole ainsi que des réserves de méthane dans le lac Kivu est située dans les régions frontalières. L'exploitation de ces gisements ainsi que le transport de pétrole sur les marchés mondiaux sont impossibles sans la coopération avec les pays voisins. Cette coopération devrait être établie clairement dans des accords. Au delà des aspects économiques, elle pourrait contribuer à une amélioration des relations entre les États voisins.

5. La desserte de l'eau et l'assainissement

« L'accès à l'eau salubre est un besoin vital et un droit de l'homme fondamental », Kofi Annan, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies. (PNUD 2006: 5)

« La pénurie de l'eau, qui est au cœur de la crise hydraulique mondiale, trouve toutefois son origine dans les rapports de force, la pauvreté et les inégalités et non dans la disponibilité réelle de l'eau. » (PNUD 2006: 3)

Portée d'un approvisionnement en eau et d'un assainissement efficace pour la politique de développement

Les Nations Unies ont posé en 2000, lors de la formulation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la division par deux du nombre de personnes ne disposant pas d'un accès à l'eau potable comme but principal en soi. Le « Rapport sur le développement humain 2006 » porte le titre « Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau » et traite de la portée significative de la question hydraulique sur la politique du développement. Le rapport renvoie aux différents domaines de la vie, sur lesquels la disponibilité de l'eau exerce une grande influence et conclut qu'un bon approvisionnement en eau contribue à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire (PNUD 2006: 29-32).

Maladies et mortalité infantile

Les Nations Unies considèrent que chaque homme a besoin de 20 litres d'eau salubre par jour pour satisfaire à ses besoins élémentaires. Quand la population vit dans une situation de grande pauvreté, il est impossible de faire peser le poids financier de l'approvisionnement en eau sur les seuls consommateurs. La quantité de base devrait ainsi être gratuitement mise à la disposition des personnes qui sont trop pauvres pour payer les factures d'eau. Ceci montre clairement que le principe de rentabilité touche à ses limites dans le cadre de l'approvisionnement en eau.

Toutefois, la réalité quotidienne dans de nombreux pays en voie de développement est que ce sont justement les pauvres qui paient souvent plus pour l'eau que les personnes aisées. Leurs zones d'habitation ne sont en effet souvent pas raccordées aux réseaux de distribution d'eau. Ils dépendent donc de l'eau achetée à des intermédiaires. Les dépenses dépassent ainsi souvent les trois pourcents du revenu qui constituent, selon les Nations Unies, la limite supérieure pour les pauvres (PNUD 2006: 11-13).

Près de la moitié de la population dans les pays en voie de développement souffre au moins une fois dans sa vie de problèmes de santé causés par des lacunes dans la distribution de l'eau ou dans l'assainissement, dont principalement des maladies diarrhéiques et également des infections. Ceci entraîne chez les enfants de nombreuses journées d'absence à l'école ; chez les adultes, la capacité d'exercer un travail rémunéré est souvent fortement restreinte ou devient impossible. Certaines maladies ne causent pas seulement des problèmes temporaires, mais également des dommages durables, comme par exemple la cécité (PNUD 2006: 57ff).

La forte mortalité infantile s'explique dans de nombreux pays en grande partie par le mauvais approvisionnement en eau et par le manque d'équipements sanitaires qui y est lié. En 2004, 2 millions des 10,6 millions de décès d'enfants étaient causés par des maladies diarrhéiques qui souvent proviennent largement d'une eau insalubre (PNUD 2006: 55).

Elles constituent ainsi la deuxième cause de mortalité infantile et les lacunes de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement conduisent à plus de décès que les conflits armés.

On estime qu'en RDC 18 % des décès d'enfants de moins de cinq sont causés par des maladies diarrhéiques (WHO 2007a). Les enfants ne sont pas les seuls concernés. On évalue

le nombre total des décès dus à l'approvisionnement lacunaire ainsi qu'au réseau d'assainissement insuffisant et au manque d'hygiène à 100 300 par an (WHO 2007). Les conséquences des maladies sont renforcées par l'absence fréquente d'un système sanitaire qui fonctionne. Même là où des médecins et des dispensaires sont présents, de nombreux Congolais n'ont pas les moyens de se payer les traitements nécessaires : comme il n'existe pas de système d'assurance et que l'État ne finance pas l'entretien des installations, la population doit elle-même porter la plupart des dépenses de santé. Le gouvernement supporte seulement 28,1 % des dépenses de santé, la population les 71,9 % restants (WHO 2007a). Une amélioration de la distribution d'eau pourrait permettre la réduction notable de ces coûts.

L'éducation

Outre les 443 millions de journées d'absence à l'école dans le monde pour cause de maladies et l'attention réduite des enfants malades, ce sont les filles qui sont le plus touchées par les conséquences du mauvais approvisionnement en eau. De nombreuses fillettes sont envoyées par leur famille à des points d'eau très éloignés qui souvent ne sont ouverts que pendant les heures de classe et elles doivent ainsi cesser d'aller à l'école. Par ailleurs, les lacunes de l'assainissement et l'absence de toilettes séparées pour les filles et les garçons dans les écoles sont la cause de la baisse de la fréquentation scolaire pendant la puberté.

Des économies à travers un approvisionnement suffisant

De plus, ce sont souvent les foyers les plus pauvres qui sont disproportionnellement touchés par ce type de dommages. Leurs efforts pour la mobilisation de ressources pour l'alimentation, la santé et l'éducation sont ainsi encore plus mis à mal, ce qui se répercute finalement sur la productivité de tout un pays (PNUD 2006: 54). Un approvisionnement en eau et un système sanitaire suffisants portent ainsi en eux de grands potentiels d'économies. Chaque dollar US investit évite des coûts, augmente la productivité et permet de dégager 8 dollars US. L'élimination des lacunes ne coûterait ainsi qu'une part réduite de la somme actuellement dépensée pour les séquelles liées au mauvais approvisionnement (PNUD 2006: 8). Des progrès atteints grâce aux moyens les plus simples pourraient avoir une grande ampleur. Au Cameroun, par exemple, l'amélioration du système de distribution en eau a permis une baisse de la mortalité des nourrissons de 20 %. Le nombre des maladies diarrhéiques a été réduit de 55 % grâce à l'accès à une eau salubre, de 40 % grâce à l'accès à des installations sanitaires (toilette avec chasse d'eau) ou encore de 25 % grâce à l'accès à des latrines à fosse.

L'état de l'approvisionnement en eau

En RDC, l'approvisionnement en eau diffère largement selon les régions. Les statistiques ne donnent ainsi qu'une vue partielle de la complexe réalité. Le problème se pose dès qu'on essaie de savoir combien de personnes ont accès à l'eau potable. Le gouvernement congolais considère que c'est le cas de 77,9 % des citadins et 9,8 % des ruraux, d'où une moyenne nationale de 27,2 % (RDC 2007: 26, Tableau 14).

Tableau 14: Accès à l'approvisionnement en eau

En moyenne	27,2 %
Milieu urbain	77,9 %
Milieu rural	9,8 %

Source : RDC 2007: 26

L'accès à l'eau est très inégalement reparti à l'intérieur du pays. Dans certaines provinces, moins de 10 % de la population a la possibilité de recevoir une eau salubre (RDC 2002: 14). Il est difficile d'évaluer le caractère fondé des statistiques sur l'approvisionnement réel des

habitants. Des villages dotés de leur propre source d'eau potable ne dépendent pas d'un approvisionnement venant de l'extérieur. Une panne temporaire dans l'approvisionnement en eau signifie au contraire pour les habitants des bidonvilles de Kinshasa, l'impossibilité de s'approvisionner en eau potable à bon marché. Les installations sanitaires sont tout aussi mauvaises. Ainsi, d'après le gouvernement, seuls près de 11,6 % des habitants y ont accès (RCD 2006: 104). Dans ce domaine également, les disparités entre les villes et les campagnes sont très fortes. Le fait qu'on essaie aujourd'hui seulement de mettre en place un système de collecte des ordures et d'installer une décharge dans la capitale Kinshasa témoigne de la gravité de la situation en RDC. La société écossaise Albion Environments a été chargée de ce projet (The Herald Online, 14.6.2007).

L'expansion du système sanitaire devrait se faire en étroite concertation avec les personnes concernées. De plus, une forte collaboration entre pouvoirs politiques à l'échelle nationale et locale est nécessaire (PNUD 2006: 18). En RDC, celle-ci n'est possible que dans peu de régions et de villes en raison de la situation politique actuelle.

Les objectifs posés par le gouvernement pour les toutes prochaines années dans le document de la stratégie de réduction de la pauvreté sont plutôt modestes. L'accès de la population à l'eau potable doit atteindre 15 % d'ici 2008 et 45 % d'ici 2015 (RCD 2006: 84).

Extraits du : « Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté » (DSCR)

« La faible desserte en eau potable a pour principales causes l'inadaptation du cadre institutionnel actuel et l'insuffisance de ressources financières allouées au secteur. A titre d'exemple, 18 sites de la REGIDESO sur 94 ont été pillés et totalement détruits pendant les conflits armés à l'Est du pays. En milieu rural, 60 % des ouvrages d'eau existants ne sont plus opérationnels faute de leur maintenance par les bénéficiaires et suite à l'inefficacité de l'approche participative et du réseau de distribution des pièces de rechange. » (RCD 2006: 40)

Regideso

La distribution de l'eau en RDC est principalement née d'initiatives privées regroupées dans l'entreprise étatique « Régie de Distribution d'Eau de la Colonie » en 1933. Celle-ci était responsable de la distribution d'eau et de sa modernisation dans les villes de Kinshasa, Boma, Matadi, Mbandaka et Kisangani, tout comme de l'exploitation d'autres régions dans la colonie.

Après la fusion avec la société d'électricité d'État en 1939, l'entreprise fut soumise à plusieurs changements dans sa forme juridique et dans son organisation et fut finalement séparée du secteur de l'énergie en 1979. C'est à cette époque que « la Régie de distribution d'eau » (Regideso) a été créée dans sa forme actuelle. La loi-cadre de 1978 décrit les objectifs de l'entreprise :

Exploitation de la distribution d'eau et des installations annexes, du captage, de l'adduction et de traitement des eaux à distribuer; Étude et exécution des travaux d'aménagement de distribution d'eau et des installations annexes (établissement des distributions nouvelles ou extension des distributions existantes); Elle peut également effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet mentionné ci-dessus.

(Loi n° 78-002 du 06 janvier 1978 ; www.regidesordc.cd)

La presse congolaise rend compte encore et encore de problèmes à l'intérieur de l'entreprise. Il s'agit notamment des grèves des travailleurs de la Regideso qui exigent le paiement de leurs salaires. Mi-juin 2007 par exemple, des grévistes à Mbandaka (57 mois d'arriérés de paiement), à Lisala ou à Gbadolite ont réclamé le paiement de leurs salaires (kongo-kinshasa.de, 8.6.2007).

Le blocage répété des livraisons d'électricité par le groupe national d'électricité SNEL témoigne également des difficultés de paiement de l'entreprise. Celui-ci fait référence aux factures impayées des centrales hydrauliques. Celles-ci dépendent des livraisons d'électricité, car elles ne disposent pas de leurs propres générateurs ou n'ont pas l'argent pour les exploiter. Par exemple, début avril 2007, presque toute la ville de Kinshasa a été privée de l'approvisionnement en eau après que l'électricité a été coupée (kongo-kinshasa.de, 10.04.2007).

Développement actuel

Après l'arrêt presque total des investissements entre 1990 et 2005, l'entreprise commence sa reconstruction. Les charges du passé continuent de peser. Parmi les 94 centrales du distributeur, 32 ne sont plus en activité : 18 ont été détruites pendant la guerre, les autres ont besoin de pièces de rechange. Toutefois, même les 62 centrales en état de marche n'utilisent qu'une partie de leur capacité (RDC 2007: 26, Tableau 15).

Tableau 15: Taux d'approvisionnement de la population en eau salubre

	Centrales intactes/ Total	Taux d'approvisionnement de la population
Kinshasa	1/1	60%
Katanga	16/23	23%
Bas-Congo	13/14	18%
Bandundu	10/12	6%
Equateur	3/12	7%
Kasaï occidental	5/10	13%
Kasaï oriental	5/8	10%
Province orientale	5/10	7%
Maniema	2/4	3%
Nord-Kivu	4/4	4%
Sud-Kivu	4/4	14%

Source : (RDC 2007: 26).

Sur les 3,3 millions de mètres cubes constituant les besoins nationaux, seuls 750 000 mètres cubes peuvent être distribués chaque jour. À la campagne, 1,57 millions de mètres cubes manquent ; en ville, ce sont 0,88 mètres cubes. Outre les capacités insuffisantes, cette situation est due à la vétusté des installations de production, de transport, de stockage et de distribution. Par ailleurs, l'exploitation des nouvelles sources et les finances de l'entreprise sont problématiques (RDC 2007: 26-27).

Les lignes sont dans un très mauvais état car les moyens pour investir dans le réseau hydraulique ne sont pas disponibles. Le mauvais comportement de paiement de la population explique ce manque d'argent. Celle-ci n'a souvent pas les moyens pour payer ses factures d'eau (RDC 2002: 14).

Les voies navigables

Compte tenu du réseau routier lacunaire dans le bassin du Congo, ce n'est pas seulement pour des raisons écologiques que la navigation revêt une grande importance. L'aménagement systématique du transport de passagers et de marchandises sur les fleuves et les lacs en RDC pourrait représenter d'énormes potentiels pour la politique de développement. Cette importance est pourtant limitée par le fait qu'à cause des rapides d'Inga, il sera impossible de relier l'intérieur du pays à la mer par le fleuve Congo. Pour sortir de cette impasse, il faudrait coordonner les projets de transport fluvial avec le transport ferroviaire qui est dans un très

mauvais état car à moitié délabré et ne disposant que de voies ferrées de trois différentes largeurs et non compatibles.

Jusqu'à présent, il n'existe toutefois pas de programme détaillé portant sur la façon selon laquelle celui-ci pourrait être réalisé. Des pourvoyeurs de fonds étrangers, notamment le Ministère du développement allemand, financent actuellement la mise en place d'un tel projet. Ainsi le potentiel des voies d'eau reste pour la plus grande partie inutilisé et ne fait la une des journaux que si des bateaux surchargés par des centaines de personnes coulent ou restent immobilisés dans des régions lointaines en raison de l'absence de pièces de rechange.

La pêche

Dans les fleuves et les lacs de la RDC vivent de nombreuses espèces animales. On évalue les espèces de poisson à au moins 700, auxquelles il faut ajouter 227 espèces d'amphibies (IUCN). Une pêche plus intensive des réserves existantes ainsi que par ailleurs la culture ciblée de certaines espèces pourraient augmenter les quantités pêchées. Il faudrait ainsi une exploitation ciblée et l'aménagement d'infrastructures de transformation et de transport des poissons, actuellement inexistantes. En outre, il faudrait promulguer et imposer des règlements pour une exploitation durable des réserves (ECC 2006: 75-76, Shumway 2003: 93-97).

Reste à savoir quelle influence aura l'activité croissante du secteur minier sur la qualité des eaux et ainsi des poissons. La dérivation des eaux usées toxiques dans les rivières et lacs pourrait entraîner une diminution nette de la quantité potentielle de poissons.

Il en est de même pour les changements des écosystèmes par la baisse du niveau de l'eau, soit à cause du changement du climat soit à cause du détournement d'eau vers les pays voisins (cf. chapitre suivant).

De l'eau pour la région?

Le bassin de réception du Congo comprend près de 30% des ressources en eau de l'Afrique (African Development Bank Online, 7.6.2007). Au total, chaque personne au Congo dispose de plus de 20 000 mètres cubes d'eau par an. Une part notable de ces réserves provient des précipitations tombant sur le territoire de la RDC. Par ailleurs, le pays profite d'affluents des pays voisins. Les Nations Unies considèrent qu'il faudrait chaque année 1 700 mètres cubes par habitant afin de satisfaire tous les besoins, notamment l'irrigation pour l'agriculture. La RDC dispose ainsi de plus de dix fois cette quantité, tandis que d'autres États de la région – notamment le Kenya et l'Afrique du Sud - souffrent déjà de la pénurie d'eau. L'extrême inégalité des précipitations entre les différentes régions aggrave encore les problèmes de certains pays voisins. Le Nigeria reçoit par exemple au sud de fortes précipitations et est pauvre en précipitations dans le nord (PNUD 2006 : 135, voir Tableau 16).

Les grandes ressources en eau de la RDC vont encore gagner en importance. On prévoit pour les prochaines décennies que les précipitations baisseront dans toute la région en raison du changement climatique (PNUD 2006 : 205). Cette diminution prévue d'au moins 20 % ne signifie pas une menace de sécheresse généralisée en RDC. Cependant, d'autres États sont menacés par la baisse considérable de la production agricole. Par conséquent, on pense à exporter de l'eau de la RDC.

Le lac Tchad

Un des projets est l'exportation d'eau vers le lac Tchad. Il y a 40 ans, le lac dans la région frontalière entre le Nigeria, le Tchad, le Cameroun et le Niger était, avec une superficie de 39 000 kilomètres carrés, l'un des plus grands lacs du monde, mais n'avait dans sa grande partie que quelques mètres de profondeur. Depuis, il a diminué à près de 1 300 kilomètres carrés. Outre la sécheresse dans la région du Sahel dans les années 1970 et la désertification de parties de l'ancien bassin de réception qui a suivi, le prélèvement d'eau pour des projets

d'irrigation est une des raisons pour ce développement. L'assèchement a eu des conséquences dévastatrices pour l'agriculture, la pêche et l'approvisionnement en eau des habitants (PNUD 2006, 267-268).

Tableau 16: Données hydrauliques

	Précipitations mm/an (a)	Ressources d'eau totales par habitant Mètres cubes/an (b)	Ressources d'eau internes par habitant mètres cubes/ an (c)
RDC	1 534	23 577	15 639
Nigeria	1 150	2 251	1 680
Tchad	322	4 857	1 539
Niger	151	2 710	251
République centrafricaine	1 343	36 912	34 920
Soudan	416	1 879	828
Kenya	630	947	604
Tanzanie	1 071	2 496	2 192
Angola	1 010	10 513	9 284
Namibie	285	8 809	3 052
Botswana	416	6 819	1 360
Afrique du Sud	495	1 108	955
Zambie	1 020	9 630	6 873

(a) et (b) : Source pour précipitations et ressources d'eau totales : Aquastat Online. Les ressources d'eau regroupent des précipitations ainsi que des affluents d'autres pays.

(c) Source : Banque mondiale 2007a. Cette rubrique ne comprend que les réserves internes toujours réapprovisionnées par la pluie.

Depuis de nombreuses années, on discute de la construction d'un canal de dérivation des affluents du Congo vers le lac Tchad. Plusieurs variantes sont prévues. Actuellement, des études concernant la faisabilité d'un barrage qui devrait retenir de l'eau dans la région frontalière entre la RDC et la République centrafricaine à hauteur de Palambo sur l'Oubangui, sont en cours. À partir du réservoir ainsi créé sur le barrage, on prévoit l'alimentation d'un canal, d'une capacité de 900 mètres cubes par seconde, dérivant de l'eau dans le nord et qui rencontre des affluents naturels du lac Tchad après 100 - 150 kilomètres. En outre, le réservoir du barrage doit servir à la production d'électricité, atteignant entre 30 et 35 MW, qui améliore l'irrigation des champs (Odada/Oyebande/Oguntola 2006: 87).

En avril 2007, l'ancien président du Nigeria, Obasanjo, a annoncé à la presse que, dans un de ses derniers actes officiels, il avait reçu du président Kabila l'autorisation de dériver de l'eau. Il n'a toutefois pas donné de détails (Daily Trust Online, 10.4.2007, This Day Online, 11.4.2007). Les sources congolaises n'ont cependant pas confirmé cette annonce.

Les prélèvements d'eau, dans la quantité prévue, n'entraînent certes pas la perte d'une importante partie du niveau d'eau au Congo, mais il faudrait prendre en compte les conséquences écologiques avant qu'une telle mesure ne soit prise. En effet, à quelques centaines de kilomètres en aval du réservoir de barrage prévu commence un vaste marécage (IUCN 2007). Dans cet écosystème fragile, la baisse du niveau d'eau pourrait avoir des conséquences notables sur la faune et la flore.

De l'eau pour le sud de l'Afrique?

L'Afrique du Sud, pays de loin le plus développé de la région sur le plan économique, est aujourd'hui déjà fortement concernée par la pénurie d'eau. L'importation d'eau du Lesotho, sujette à controverses pour des raisons écologiques, atténue la crise à la rigueur quelque peu.

C'est pourquoi on parle encore et toujours de projets d'importation de grandes quantités d'eau du nord. La Zambie, mais aussi la RDC, sont souvent citées comme sources potentielles. Le durcissement de la crise hydraulique dans la région attirera davantage l'attention sur le Congo. Suite au changement climatique, même la Zambie avec ses ressources relativement vastes, fera face à des problèmes dans certaines régions pour approvisionner ses propres agriculteurs en eau dans des quantités suffisantes. Par ailleurs, le groupe électrique sud-africain Eskom a commandé une étude sur les conséquences de la baisse des précipitations sur le niveau d'eau du Zambèze et les conséquences qui en découlent pour les centrales hydroélectriques existantes et en projet. On réfléchit à détourner de l'eau du bassin du Congo vers le Zambèze (Schatz 2007).

Des conflits pour l'eau?

Les projets de détournement de l'eau du Congo vers les pays voisins peuvent entraîner des conflits d'intérêt. La baisse du niveau des eaux influencerait les écosystèmes, la pêche, la viabilité des voies d'eau et la capacité d'utiliser les barrages pour la production d'électricité de manière considérable.

Les discussions sur le détournement de rivières constituent des thèmes politiques et sociaux explosifs.

Problèmes de gouvernance et impasses budgétaires

Dans le « Document provisoire de la réduction de la pauvreté », l'amélioration de l'approvisionnement en eau est posée comme une des tâches les plus urgentes du gouvernement. On veut mettre en place un puits ou un raccordement à l'eau pour un foyer sur 500 (RDC 2002: 39).

Cependant, les compétences pour la réalisation de ces objectifs au sein du gouvernement de la RDC ne sont pas définies de manière claire. Le cadre institutionnel du projet de l'approvisionnement en eau est aussi complexe que confus. C'est ainsi que par exemple trois organismes rivaux ont projeté une nouvelle législation hydraulique. En même temps, on ne traite pas des domaines importants et l'inefficacité empêche tout progrès dans le secteur de la distribution de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des ressources hydrauliques (GTZ Online ; WSP et al. 2006: 13-18).

Compte tenu de la grande portée pour la politique du développement de l'approvisionnement de la population en eau salubre, l'élaboration de projets de loi concurrents ne mène à rien, si en même temps dans la ville de plusieurs millions d'habitants qu'est Kinshasa ainsi que dans d'autres régions du pays, l'approvisionnement en eau tombe en panne car l'entreprise étatique Regideso n'a pas acquitté ses factures auprès de la société étatique SNEL.

Étant donné la grandeur du pays et les lacunes des infrastructures de transport, la construction de structures régionales d'approvisionnement en eau dans l'administration ainsi que chez le fournisseur pourrait contribuer à des améliorations notables. La population a en effet besoin d'interlocuteurs sur place et doit obtenir la possibilité d'une participation.

Outre les problèmes structurels, les moyens financiers sont en question. Actuellement, le gouvernement ne met pas assez d'argent à disposition pour les investissements nécessaires. Afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, les investissements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement devraient être plus que doublés. Il y a plusieurs projets pour l'expansion de l'approvisionnement en eau. La Regideso a établi un plan décennal pour 2006 - 2015, le Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement a mis en place un plan d'action pour Kinshasa et d'autres villes. Les dépenses nécessaires pour une amélioration de la distribution en eau sont estimées à 1,68 milliards de dollars US, celles de l'assainissement à 824 millions de dollars US. Cependant, seule une part réduite des fonds

nécessaires est mise à disposition dans le budget (regidesordc.cd, UNDP 2006: 86, WSP et al. 2006: 13-18, Tableau 17).

Tableau 17 : Dépenses pour l'eau et l'assainissement en millions de dollars US (2006)

	Eau	Eaux usées
Nécessaire pour atteindre les OMD	171	43
Dépenses effectives prévues	69	3

Source : WSP et al. 2006: 15

Malgré le manque de ressources financières du gouvernement tout comme de Regideso, la privatisation de l'approvisionnement en eau ne fait pas l'objet d'une discussion. Les entrepreneurs privés sont en général seulement intéressés par les réseaux hydrauliques dans les agglomérations. Compte tenu de l'état de l'approvisionnement à Kinshasa et des investissements nécessaires malgré la très faible capacité de paiement de la population, il est pour l'heure peu probable que les affaires soient rentables.

Les expériences des autres pays montrent par ailleurs qu'une privatisation de la distribution en eau ne débouche sur un approvisionnement hydraulique bon marché pour les pauvres que si de vastes lois socialement équitables sont promulguées. Au vue de la situation politique de la RDC, on ne peut pas compter sur une application dans une avenir proche.

Recommandations

L'extension de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées pourrait améliorer durablement les conditions de vie d'une grande part de la population congolaise. La population et les acteurs économiques comptent ainsi sur une intervention rapide du gouvernement. Celui-ci doit cependant faire face à des problèmes considérables à différentes échelles.

Améliorer la gouvernance

La stabilisation du pays et l'amélioration de la gouvernance sont la condition de l'extension de l'approvisionnement en eau. Sans une amélioration de la sécurité, il sera impossible de protéger les installations et les systèmes de conduites d'eau existantes. Par ailleurs, la construction de structures gouvernementales transparentes et couvrant l'ensemble du territoire est nécessaire pour garantir la base de l'approvisionnement en eau.

Des compétences clairement définies dans les ministères

Il faut réunir les compétences qui se font concurrence afin d'organiser et de mettre en œuvre efficacement la planification des priorités à venir.

Concertation des ministères

D'autres domaines ont également une influence considérable sur les coûts et la qualité de l'approvisionnement en eau. La construction de barrages pour la production d'électricité, la dérivation d'eau dans les pays voisins tout comme le déversement des eaux usées ne doivent donc pas être prévus ou autorisés de façon cloisonnée ou sans concertation avec les organismes responsables de l'approvisionnement en eau potable. Le gouvernement devrait ainsi veiller à une étroite concertation entre les ministères.

La décentralisation

Le gouvernement ainsi que la direction de la Regideso ont de grandes difficultés à gérer la distribution de l'eau de façon centrale. C'est pourquoi il faudrait développer un concept pour la décentralisation du secteur de l'eau.

Élaborer des concepts transfrontaliers

La politique de l'eau doit faire l'objet d'une discussion transnationale en raison de la portée régionale des réserves d'eau en RDC. Ceci concerne à la fois les affluents des pays voisins dans le bassin du Congo ainsi que les cours d'eau et les lacs utilisés de façon commune. Les comités existants dans ce domaine devraient être renforcés. Dans certaines régions frontalières s'offre par ailleurs la possibilité de construire des structures d'approvisionnement communes.

Former des artisans

L'énorme manque d'artisans rend l'aménagement du secteur l'eau plus difficile. C'est pourquoi le gouvernement devrait mettre en place des projets ciblés dans les universités afin d'encourager la formation d'artisans, d'ingénieurs et de techniciens

6. Atelier sur les Ressources Energetiques en R.D. Congo

MEMORANDUM

« On peut investir des milliards au Congo, mais tant qu’il n’y aura pas de l’eau et de l’électricité, ça ne fonctionnera pas » A. MUZITO, Ministre du Budget de la RDC.

Nous participants à l’Atelier sur les Ressources Energétiques en RD Congo, organisé en partenariat entre le Centre de Formation en Management et Développement, CEFORMAD et le Service des Eglises Evangéliques Allemandes pour le Développement, EED/Bonn, du 24 au 26 septembre 07 à Kinshasa. Après avoir examiné la situation énergétique du pays dans ses dimensions nationale, transfrontalière et internationale, avons fait le constat suivant :

- L’accès à l’eau et à l’électricité fait partie des droits humains.
- En RDC, très peu de personnes ont accès à l’eau salubre et à l’électricité ; en plus, la qualité des services est médiocre.
- Dans ce domaine, il existe un monopole paraétatique (SNEL, REGIDESO) alors que pour l’instant l’Etat n’est pas en mesure de fournir des services adéquats au niveau local et national.
- En dépit des propositions dans le DSCR, il n’existe pas de politique énergétique nationale.
- L’approvisionnement de la RDC en énergie exige une approche décentralisée notamment la construction de micro - centrales hydroélectriques ; mais aussi la réalisation de grands projets comme celui du complexe INGA, sous condition qu’il contribue aussi directement ou indirectement à l’approvisionnement des populations congolaises.
- Il existe des nombreuses initiatives locales au niveau des quartiers et des villages qui s’organisent pour trouver des solutions aux problèmes d’approvisionnement en énergie et en eau.
- Le projet de détournement des eaux du fleuve Congo soulève beaucoup de questions, car il aurait des conséquences néfastes sur les barrages le long du fleuve, sur la navigabilité, sur l’écosystème, le climat et sur l’économie de plusieurs provinces.
- Près de 40 millions d’habitants dépendent des forêts. Le manque d’énergie entraîne une déforestation effrénée qui a des conséquences irréversibles au niveau écologique, climatique et socio économique.
- La forte dépendance du pétrole pour la production énergétique en RDC a des effets très négatifs :
 - C’est une ressource importée et extrêmement chère.
 - C’est une énergie non renouvelable

- Vu le potentiel hydro électrique du pays, la RDC devra se concentrer sur l'utilisation de cette source d'énergie. Il existe un grand nombre d'initiatives régionales et transfrontalières. Il y a là un potentiel énorme pour la stabilisation de la sous région.

Partant de ces constats, nous formulons les préoccupations suivantes :

- Comment les populations congolaises peuvent-elles accéder à l'eau et à l'électricité de meilleure qualité, à un coût acceptable compte tenu de l'immensité du potentiel disponible ?
- Comment briser le monopole des entreprises étatiques de gestion de ressources énergétiques tout en préservant les intérêts environnementaux et économiques des populations même les plus pauvres ?
- Quelles conditions pour que le complexe INGA finance les petites centrales et/ou donne directement de l'énergie aux populations locales tout en servant des clients lointains et en créant des opportunités fortes pour le développement industriel du pays ?
- Comment instaurer des systèmes de participation du public ainsi que des systèmes de contrôle et de suivi et évaluation pour les grands projets par des élus et la société civile ? Projet de détournement des eaux du fleuve Congo vers le Tchad, vers l'Afrique du Sud et celui de l'autoroute d'électricité, etc.? De quelle manière le pétrole, le gaz méthane, et les autres ressources naturelles transfrontalières peuvent elles devenir sources de développement et non de conflits ?
- Comment valoriser les systèmes de gouvernance populaires existants : tels que les comités d'eau, les comités de courant, etc... dans les quartiers et villages ? Comment les relier aux systèmes nationaux ?

Pistes pour l'avenir / recommandations

Au bout de ces questionnements, nous proposons une série de pistes de solutions en vue d'améliorer l'accès des populations à l'eau, à l'électricité et aux autres ressources naturelles.

Au niveau national :

- Mettre en place une politique énergétique claire avec un plan directeur cohérent. Pour cela, il sera essentiel d'élaborer de façon participative des plans d'aménagement du territoire locaux et provinciaux sur base desquels un plan d'aménagement du territoire national pourra être développé.
- Définir une politique de tarification qui permette à la RDC d'exporter du courant électrique à un prix rémunérateur.
- Veiller à ce que les institutions étatiques, les entreprises publiques et les divers dignitaires règlent leurs factures d'électricité et d'eau pour permettre la couverture des coûts et le financement de nouveaux investissements. L'amélioration de la qualité des services devrait motiver les consommateurs à honorer leurs factures.

- S'assurer de la rentabilité économique des grands projets et initier des mécanismes pour s'assurer que les ressources générées par le barrage INGA seront utilisées pour créer et/ou maintenir des infrastructures locales
- Créer un débat national autour de la problématique de la gestion de l'énergie, de l'eau et des autres ressources naturelles. Amener les préoccupations des populations dans les délibérations des institutions, contribuer à élaborer des propositions de loi, alimenter les élus en données fiables et réalistes, etc.
- Elaborer des stratégies permettant de briser la "sphère parallèle" de gestion des ressources pour créer la transparence et faire rentrer les décisions sur ces ressources dans le cadre des institutions élues.
- Mettre en réseau et renforcer les nombreuses initiatives locales pour que leurs expériences soient prises en compte et qu'elles soient intégrées dans le système national sans être étouffées.
- Renforcer la société civile pour qu'elle devienne une vraie force de proposition en gardant son indépendance et en ayant une vision claire. Animer des espaces d'observation et de contrôle reconnus et indépendants.
- Mettre en place une politique de formation d'artisans, d'ingénieurs et de techniciens en vue de faciliter l'autonomie énergétique du pays et l'exploitation efficace des ressources énergétiques locales.

Au niveau sous – régional :

- Appuyer / redynamiser les projets intégrateurs existants (ex : CEPGL, IBN, etc...) pour contribuer au développement socio économique et à la stabilité de la Sous-région.
- Favoriser l'intégration transfrontalière à travers des partenariats équitables, durables et mutuellement bénéfiques.
- Créer un réseau continu d'information et d'entraide entre les acteurs des sociétés civiles de la Sous - région.

Au niveau international.

- Exercer une pression efficace sur les grandes entreprises impliquées dans l'exploitation des ressources énergétiques et naturelles de la RD Congo pour la prise en compte des intérêts des populations et de l'impact sur l'environnement et le climat. S'assurer de l'application des principes et standards internationaux par tous les intervenants.
- Créer un réseau continu d'information et d'entraide entre les acteurs des sociétés civiles du nord, des pays émergents et du sud.

7. Bibliographie complémentaire

Aquastat Online: FAO's (Food and Agriculture Organization of the United Nations) Information System on Water and Agriculture
http://www.fao.org/ag/agl/aglw/aquastat/countries_regions/index.stm, accès le 26.6.2007

Cifarha, A. Male: Electrification Rurale, conférence Power-Point : 1ère Table Ronde Nationale sur le Développement du Site d'Inga,

Clerici, A. 2007: The Inga Development – What in the last 40 years, what in future, conférence au Conseil mondial de l'énergie International Forum on Grand Inga Project, Gaborone, Botswana, 16-17 March, 2007, <http://www.worldenergy.org/wec-geis/global/downloads/africa/AFRICAINga0307ac.pdf>

Doevenspeck, Martin 2007: Lake Kivu's methane gas: natural risk, or source of energy and political security? in Afrika Spectrum 42 (2007)1: 91-106

ECC (Eglise du Christ au Congo 2006 (Hrsg.) : Valorisation et rentabilisation des Potentialités Economiques de la République Démocratique du Congo, Août 2006

Economic Commission for Africa SS 2004: Assessment of Power Pooling – Arrangement in Africa, October 2004

El-Gazzar, Dr. Mohamed El Hareth 2007: Egypt: Route to the North : conférence au Conseil mondial de l'énergie International Forum on Grand Inga Project, Gaborone, Botswana, 16-17 March, 2007, <http://www.worldenergy.org/wec-geis/global/downloads/africa/AFRICAINga0307eg.pdf>

Hütz-Adams, Friedel / Gecks, Sarah 2004: Énergie hydraulique des barrages d'Inga : Grands potentiels pour le développement de la République Démocratique du Congo et de l'Afrique

ICR (International Crisis Group) 2007: Congo: Consolidating the peace, Africa Report No128 – 5 July 2007

IMF (International Monetary Fund) 2005: Democratic Republic of the Congo: Selected Issues and Statistical Appendix, IMF Country Report No. 05/373, October 2005

IMF 2005a: Democratic Republic of the Congo: 2005 Article IV Consultation, IMF Country Report No. 05/374, October 2005

IMF 2006: Democratic Republic of the Congo: Staff-Monitored Program, IMF Country Report No. 06/259, July 2006

IMF 2007: World Economic Outlook 2007, April 2007

IMF 2007a: République Démocratique du Congo - Consultations au titre de l'Article IV des statuts du Fonds Monétaire International pour l'année 2007. Déclaration finale de la mission du FMI Kinshasa, le 7 juin 2007, http://www.ministredubudget.cd/fmi/declaration_fmi.pdf, accès le 15.8.2007

IMF 2007b: Congo, Democratic Republic of: Financial Position in the Fund as of July 31, 2007, <http://www.imf.org/external/np/fin/tad/exfin2.aspx?memberKey1=197&date1key=2007-08-17>

International Conference on the Great Lakes Region 2006: Regional Programme of Action for Economic Development and Regional Integration, June 2006

IUCN (International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources) 2007: A 02 Congo – Watersheds in Africa, <http://www.iucn.org/themes/wani/eatlas/html/af3.html>, accès le 24.4.2007

Izama, Angelo 2007: Oil discovery – Curse Or a Masked Blessing? in The Monitor, 6.6.2007

Johnson, Dominic 2004: Shifting Sands: Oil Exploration in the Rift Valley and the Congo Conflict. A Pole Institut Report

Johnson, Dominic 2006: Fallhöhe 102 Meter in die Tageszeitung, 9.12.2006

Johnson, Dominic 2007: Von der Gewalt- zur Friedensökonomie – Deutsche Unternehmen in der Demokratischen Republik Kongo, Herausgeben Ökumenischen Netz Zentralafrika und dem Forum Menschenrechte

KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau) / BGR (l'Institut fédéral allemand des sciences de la terre et des matières premières – Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe) 2007 : Les ressources naturelles en République démocratique du Congo – Un potentiel de développement ?

Newmarch, Jocelyn 2007: Building Africa's Dreams, in Mail and Guardian Online, 18.6.2007

Odada, Eric O.; Oyebande, Lekan; Oguntola, Johnson A. (2006). «Lake Chad». Experience and Lessons Learned Brief, http://www.worldlakes.org/uploads/06_Lake_Chad_27February2006.pdf

OECD 2007: Aid Statistics, Recipient Aid Charts: Congo, Dem. Rep., <http://www.oecd.org/dataoecd/18/31/1901167.gif>, accès le 14.8.2007

Oloro, Vahid 2007: Kinshasa – a City Under Generator Siege, in East African Business Week, version internet du 5.6.2007

OMS (Organisation mondiale de la Santé; World Health Organization) 2007: Public Health and the Environment – Democratic Republic of the Congo, version Internet du 19.6.2007 http://www.who.int/quantifying_ehimpacts/countryprofilesafro.pdf

PNUD 2004 (Hrsg.): World Energy Assessment 2004, rédigé à partir de United Nations Development Programme, United Nations Department of Economic and Social Affairs, The World Energy Council

PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) 2006: Bericht über die menschliche Entwicklung 2006 – Nicht nur eine Frage der Knappheit: Macht, Armut und die globale Wasserkrise, Genf.

- RDC (Democratic Republic of Congo) 2002 (Hrsg.): Interim Poverty Reduction Strategy Paper, Kinshasa, March 2002
- RDC (Democratic Republic of Congo) 2003 (Hrsg.): Guide of Mining Investor – Juin 2003
- RDC (République Démocratique du Congo) 2006: Document de la Stratégie et de Croissance de Réduction de la Pauvreté, Juillet 2006
- RDC 2007: Gouvernement – Programme du Gouvernement (2007-2011), Kinshasa, février 2007
- RDC 2007a: Loi No 07/002 Du 07 Juillet 2007 Contenant le Budget de l’Etat pour l’Exercice 2007, <http://www.minfinrdc.cd/budget2007.htm>, accès le 14.8.2007
- RDC – Ministère des Finances 2007: Contrat entre la SNEL et les partenaires locaux, http://www.minfinrdc.cd/contrats/snel_part_locaux.pdf, accès le 15.8.2007
- Schatz, Joseph J. 2007: African Farmers Urged To Change Ways Because Weather Is Changing, Associated Press, 6.7.2007
- Senghi, Laurent Kitoko 2006: La Marche de l’Energie, conférence Power-Point : Table Ronde Internationale sur le Développement du Site Hydroélectrique d’Inga, Juillet 2006
- Shumway, Caroly 2003: Congo River Environment and Development Project (CREDP) – Biodiversity Survey: Systematics, Ecology, and Conservation along the Congo River, September- October 2002
- SNEL (Société Nationale d’Electricité) 1999: Inga, the highest available capacity in Africa for Africa.
- Table Ronde Nationale sur l’Etude du Développement Hydroélectrique du Site d’Inga 2006 : Rapport Final, Kinshasa, 30 – 31 mars 2006
- Tegera, Aloys / Johnson, Dominic 2007: Rules for Sale: formal an informal cross-border trade in Eastern RDC, A Pole Institut Report, Goma, May 2007
- UNFPA (United Nations Population fund) 2007: state of the world population 2007 – Unleashing the Potential of Urban Growth
- Wachter, Sarah J. 2007: Tapping Energy for Africa’s Transformation – the Revival of Hydroelectric Projects Has Drawn Fans, and Critics, RedOrbit NEWS Online, 20.6.2007
- Wachter, Sarah J. 2007a: East Africa attracts hunters for oil and gas, dans International Herald Tribune Online, 23.5.2007
- WEC (World Energy Council) 2004: Survey of Energy Resources, London
- WEC 2005: Regional Energy Integration In Africa, June 2006
- WEC 2005a: World Energy Book, Autumn 2005

WEC 2007: Draft Action Plan - Inga Hydro Power Projects, compte-rendu des conclusions du Conseil mondial de l'énergie International Forum on Grand Inga Project, Gaborone, Botswana, 16-17 March, 2007, <http://www.worldenergy.org/wec-geis/global/downloads/africa/AFRICAInga0307ActionPlan.pdf>

WHO 2007a: Core Health Indicators - Democratic Republic of the Congo, version Internet du 19.6.2007, http://www.who.int/whosis/database/core/core_select_process.cfm

World Bank 2004: Transitional Support Strategy for the Democratic Republic of the Congo, January 26, 2004

World Bank 2007: Enterprise Surveys - Congo, Dem. Rep. (2006), situation au 19.6.2007, <http://www.enterprisesurveys.org/ExploreEconomies/Default.aspx?economyid=48&year=2006>

World Bank 2007a: The little Green data Book 2007

World Bank 2007b: Project appraisal Document on a proposed Grant in the Amount of SDR 196.1 Million (US\$ 296.7 Million equivalent) to the Democratic Republic of Congo

World Bank 2007c: Democratic Republic of Congo – Country Brief, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/CONGODEMOCRATICEXTN/0,,menuPK:349476~pagePK:141132~piPK:141107~theSitePK:349466,00.html>, état au 8.8.2007

World Bank 2007c: Doing business in Congo, Dem Rep, <http://www.doingbusiness.org/ExploreEconomies/?economyid=48>, accès le 23.8/2007

WSP et al. (Water and Sanitation Program, UNDP, EU Water Initiative, African Development Bank, African Development Fund, Every Drop Counts) 2006: Getting Africa on Track to Meet the MDGs on Water and Sanitation, A Status Overview of Sixteen African Countries, December 2006